



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

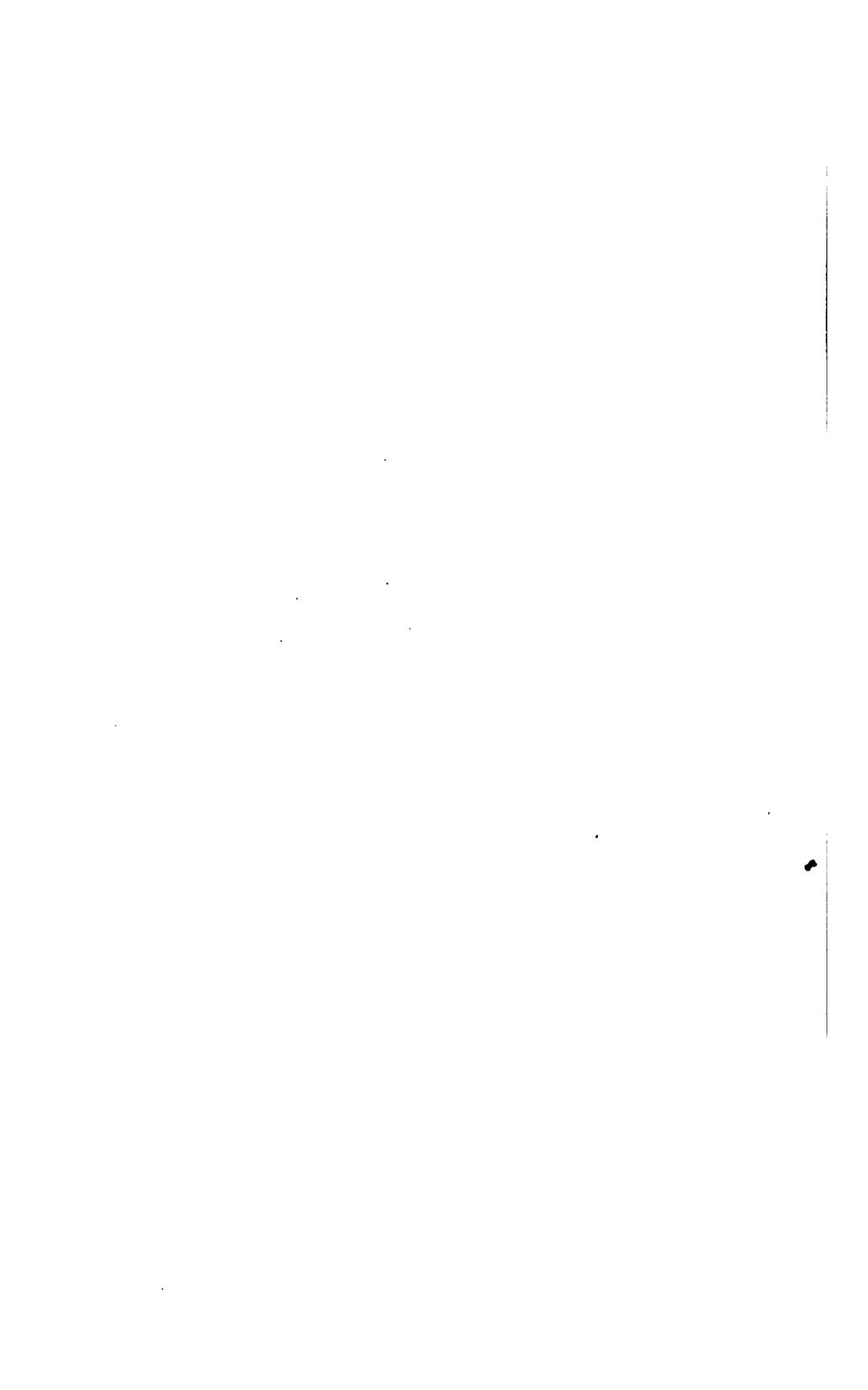
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





ESQUISSE

SUR

HISTOIRE, LES MOEURS, ET LA LANGUE DES CIGAINS

CONNUS EN FRANCE SOUS LE NOM DE BOHÉMIENS

SUIVIE

D'UN RECUEIL DE SEPT CENTS MOTS CIGAINS

PAR

MICHEL DE KOGALNITCHAN.

BERLIN.

LIBRAIRIE DE B. BEHR.

13, Oberwallstrasse.

1837.

DX
115
K78

D.P.

P R É F A C E .

Plusieurs journaux allemands ont donné des relations plus ou moins vraies sur les Cigais; dans ces dernières années les détails de leur vie vagabonde, de leurs moeurs, de leurs usages ont trouvé beaucoup de lecteurs, tandis que d'un autre côté, plusieurs savants ont témoigné de l'intérêt pour leur langue, issue des dialectes de l'Indostan. Né et élevé en Moldavie où il y a environ cent mille Cigais, qui ont conservé leurs usages primitifs jusqu'à aujourd'hui, j'ai pu étudier mieux que tout autre les moeurs de ce peuple nomade: j'ai voulu aussi, moi, donner quelques détails nouveaux et intéressans sur cette tribu originaire des Indes. J'avais d'abord destiné les pages suivantes pour servir d'appendice au second volume de l'histoire de Moldavie et de Valachie qui est sous presse, mais comme le second volume ne paraîtra qu'à la fin de cette année, et que d'autres pièces plus intéressantes sur la législation, le commerce et la littérature des Moldo-valaques y prendront place, je me suis décidé à publier à part cette Esquisse sur les Cigais, à la fin de laquelle j'ai joint un recueil corrigé de tous les mots cigains connus jusqu'à présent, ainsi qu'une idée sur

leur grammaire tirée d'un ouvrage de Monsieur le Conseiller Graffunder publié à Erfurt en 1835. Outre les détails nouveaux que j'ai donnés pour la première fois, ainsi que les lois par lesquelles les Cigains sont régis en Moldavie et en Valachie, j'ai cité aussi ce que les principaux écrivains ont dit jusqu'à présent sur ce peuple, toutefois autant que leurs relations n'étaient pas en opposition avec les connaissances que j'avais moi-même sur les habitudes des Cigains.

Si quelques fautes, si quelques erreurs involontaires se sont glissées dans cette esquisse, j'en demande pardon aux lecteurs; à défaut de tout autre mérite, elle aura celui de l'opportunité au moment où quelques voix ont excité en faveur des Cigains un intérêt qui, malheureusement, ne sera peut-être que passager, car voilà comme sont les Européens! Ils forment des sociétés philanthropiques pour l'abolition de l'esclavage en Amérique, tandis qu'au sein de leur continent, en Europe, il y a quatre cent mille Cigains qui sont esclaves, et deux cent mille autres qui sont couverts des ténèbres de l'ignorance et de la barbarie! Et personne ne se donne la peine de civiliser tout un peuple.

Berlin ce 1 août 1837.

ESQUISSE

SUR L'HISTOIRE, LES MOEURS ET LA LANGUE DES
CIGAINS 1) CONNUS EN FRANCE SOUS LE NOM DE
BOHÉMIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire et mœurs des Cigains.

Un grand nombre d'historiens et de voyageurs ont écrit sur cette nation répandue comme le peuple de Moïse sur toute la surface du vieux continent: la plupart cependant n'ont donné que des notions fausses ou vagues sur leur origine et sur leurs mœurs. Les uns s'appuyant sur le témoignage même des Cigains, et sur un passage d'Hérodote qui dit avoir trouvé sur les bords du Pont Euxin, une colonie égyptienne, soutinrent que ce peuple nomade était une partie des sujets de Sesostris lesquels, après la découverte de la conjuration de Danaüs, allèrent chercher une nouvelle patrie sur les côtes de la mer Noire: d'autres tout en reconnaissant les Cigains pour des Egyptiens donnèrent une autre cause à leur arrivée en Europe; ils les regardèrent comme des Chrétiens qui, forcés par les païens, préférèrent de quitter leur pays, vers le septième siècle, plutôt que d'abjurer leur religion. Dernièrement un Anglais, M. Samuel Roberts a publié un livre intitulé: *The Gypsies: their origin, continuance and destination, as clearly foretold in the prophecies of Isaiah, Jeremiah and Ezekiel.* Le titre de l'ouvrage indique ce que l'auteur veut prouver, s'appuyant sur des passages de la Bible, il veut montrer d'une manière évidente que les Cigains

1) En Moldavie et en Valachie, où est pour ainsi dire la patrie de ces vagabonds qu'en France on appelle Bohémiens, on les nomme en român ou valaque Cigani, d'où en parlant le français, l'on a fait le nom de Cigains; j'ai cru devoir conserver ce nom local plus juste que celui de Bohémien.

sont les descendants des anciens Egyptiens dont la dispersion et les malheurs ont été prédits par les prophètes. L'idée de M. Samuel Roberts est assez originale, mais malheureusement elle est loin d'être vraie.

D'autres historiens ont donné à ces vagabonds d'autres origines : les uns les prennent tantôt pour des habitans de la ville de Singara en Mésopotamie, tantôt pour des émigrés de la Cilicie et de l'Assyrie, tantôt pour des Nubiens, pour des Ethiopiens, pour des Maures, pour des Manichéens de l'Arménie : d'autres enfin prétendent et avec raison que les Cigains sont une peuplade de l'Indostan. De cette dernière opinion, aujourd'hui généralement adoptée, est aussi le savant Grellmann qui en 1783 a publié en allemand à Dessau et à Leipzig un essai historique sur les Cigains ; ou : *Die Zigeuner, ein historischer Versuch über die Lebensart und Verfassung dieses Volks*. L'historiographe de la Hongrie J. A. Fessler ainsi que Malte-Brun sont du même avis. Mais avant de parler de leur origine, montrons les différens noms que leur donnent les autres peuples : les Français les appelèrent Bohémiens parce que les Cigains vinrent en France du côté de la Bohême, les Anglais les nommèrent Gypsies, les Allemands Zigeuner, les Italiens Zingari ou Zingani, les Espagnols Gitanos, les Grecs modernes *κατζιβελου*, les Polonais Zigani, les Hongrois Pharaó Nemzetség, ou race de Pharaon, les Russes Tziganes, les Turcs Tschinghené, les Hollandais Heydens ou païens, les Danois et les Suédois Tartares, les Maures et les Arabes Charami ou brigands, les habitans de la petite Bucharie Djaii, enfin les Româns ou les Valaques et les Moldaves Çigani, d'où ils ont fait le mot français Cigains. A l'exception des Hongrois, des Espagnols, des Anglais et des Français qui leur donnent aussi quelquefois le nom d'Egyptiens, la plupart des autres nations les appellent du nom plus ou moins défiguré de Tschingan, dénomination qu'il semble avoir eue d'abord. Mais les Cigains mêmes s'appellent dans leur langage Romnitschel (fils de la femme) ou Rome (hommes).

Quand les Cigains parurent pour la première fois en Europe, c'est ce qui est impossible de prouver. Jusqu'à présent les historiens ont cru qu'ils se sont montrés pour la première fois dans cette partie du monde au commencement du quinzième siècle et pas avant 1417. Voici comment Fessler dans son histoire de la Hongrie parle d'après Grellmann de l'origine des Cigains: Après que le puissant et terrible Timurbeg ou Tamerlan, dit-il, sous prétexte d'abolir les idoles, eut subjugué en 1399 le Nord-Ouest de l'Inde et qu'il eut signalé ses victoires par des cruautés innombrables, une peuplade sauvage de pirates nommés Tschingans et habitans du Guzurate et spécialement des environs de Tatta, prit la fuite et sortit de l'Inde; cette peuplade forte d'environ un demi million et possédant de grandes richesses s'appelait dans son langage du Guzurate Rome ou hommes, à cause de leur couleur brune, Kola ou noirs, et à cause de leur ancien séjour sur les rives du Sind Sinte, et en passant par la Perse ces émigrés furent nommés Sisech Hindu ou Indiens noirs. De quelle manière ces hordes de Cigains pendant les dix-neuf premières années de leur émigration, depuis 1399 jusqu'en 1417, se sont partagées dans l'Asie occidentale, puis se sont étendues dans l'Afrique septentrionale, et dans l'Europe méridionale, c'est ce qui n'a pas encore été éclairci d'une manière satisfaisante; tout ce que nous savons c'est que dans la dix-septième année du règne d'Alexandre-le-Bon, prince de Moldavie (1417) quelques hordes de ce peuple nomade parurent en Moldavie, en Hongrie et en Allemagne sur les côtes de la mer du Nord; nous devrions donc regarder l'année 1417 comme l'époque de l'arrivée des Cigains en Europe: mais la suite prouvera que les Cigains étaient dans cette partie du monde deux siècles avant 1417. J. P. Ludwig dans les Reliqu. Manuscriptorum T. XI, p. 301 a trouvé une chronique anonyme où on voit qu'en 1250 parmi les peuples de Bela II, roi de Hongrie, il y avait aussi une nation qui s'appelait Gingari ou Cingari. Ce passage ainsi que quelques autres qu'on trouve dans les anciens chroniqueurs nous prouvent que déjà dès le tems les plus reculés il y avait

en Europe quelques peuplades des Indous, et l'époque de leur émigration dans cette partie du monde restera toujours un problème sans solution. La langue et les moeurs des Cigains sont les plus grandes preuves que nous puissions donner de leur origine indienne: quoique très changée leur langue est pleine de mots sanscrits, bengali's, indostani's, multani's et malabarais. A l'appui de la ressemblance du Cigain avec le malabarais je veux citer ce que le savant Grellmann a emprunté à un journal de Vienne intitulé: *Die Wiener Anzeigen*. Dans le milieu du dix-huitième siècle un prêtre de la Hongrie nommé Etienne Vali qui étudiait à Leiden, ayant fait la connaissance de trois jeunes gens du Malabar qui faisaient leurs études dans la même ville, s'était fait dicter quelques milliers de mots malabarais, parcequ'il avait remarqué que cette langue ressemblait beaucoup à celle des Cigains de son pays; de retour en Hongrie il trouva que les Cigains comprenaient tous ces mots. Ces jeunes Malabarais avaient du reste dit qu'il se trouvait dans leur île une province qui s'appelait Czigania ¹⁾. La langue des Cigains nous a prouvé et nous prouvera encore davantage lorsque nous donnerons un recueil de mots cigains comparés aux différens dialectes de l'Indostan, qu'ils sont d'une origine indienne, voyons si leurs moeurs ne nous montreront pas de quelle partie de l'Inde, ils sont. Il est difficile de croire que les pirates nommés Tschingans et chassés par Tamerlan soient les ancêtres des Cigains d'aujourd'hui; ceux-là comme pirates devaient être courageux, et ceux-ci sont le peuple le plus lâche du monde. „D. Richardson s'est flatté de les avoir „retrouvés dans la caste des Bazigurs, espèce de ménétriers et „de danseurs vagabonds. Si l'on voulait les chercher parmi „les petites castes des Hindous; aucune selon nous, ne leur ressemblerait plus que la subdivision des Soudras, nommée „Correwa's, gens errans qui n'ont aucune demeure fixe, qui „logent sous des tentes, et dont le principal métier est de tresser des corbeilles ou de faire des couvercles de chaudrons,

1) La Gazette d'Etat de Prusse du 20 avril 1836, reproduit cette anecdote.

„tandis que leurs femmes gagnent beaucoup d'argent à dire la „bonne aventure 1).” Ces moeurs ne diffèrent en rien de celles des Cigains.

Toutes les Chroniques avouent que ce peuple nomade se montra d'abord en Moldavie, en effet pour arriver de l'Inde en Europe, il devait passer la mer Noire, jusqu'à laquelle la Moldavie s'étendait alors. Dans la dix-neuvième année du règne d'Alexandre-le-Bon en 1417 quelques hordes de ce peuple parurent en Moldavie. De cette principauté les Cigains se répandirent en Valachie, en Transylvanie, en Hongrie et dans le reste de l'Europe. Profitant de l'erreur du tems d'alors pour les arts occultes, ils se disent d'une origine égyptienne, et c'est pour cela que les Hongrois les appelèrent la race de Pharaon, et que les Français, les Anglais et les Espagnols leur donnèrent le nom d'Égyptiens, de Gypsies et de Gitanos. N'ayant aucun culte qui leur fut propre, ils seignaient de pratiquer celui du pays où ils voulaient entrer et c'est ainsi qu'ils sûrent se faire tolérer partout.

En 1417 la même année de leur arrivée en Moldavie, ils se montrèrent en Allemagne dans les environs de la mer du Nord, et en 1418, le cinquième mois après la fin du concile de Constance, ils pénétrèrent aussi en Suisse: une grande horde d'une nation inconnue, dit Jean de Müller dans son histoire de la Suisse, brune de couleur, d'une figure étrangère, mal habillée, munie de passe-ports des autorités spirituelles et seculières, se présenta devant Zurich: leur chef s'appelait Michel, duc du pays d'Égypte; on nommait ses compagnons Cingari ou Czigani. Quatre années plus tard, en 1422, un autre duc se disant aussi venant de l'Égypte, et nommé André, parut avec sa troupe devant Bologne, tandis qu'un autre chef se présentait devant Bâle. Le nombre des Cigains qui avaient pénétré en Suisse, montait d'après le chroniqueur Strumpf à quatorze mille à peu près. Quoiqu'ils se disant de l'Égypte ils venaient réellement de la Hongrie où ils avaient passé de la

1) Valentyu. Old and Nieuw Ostindien, cité par Malte-Brun, t. 6, p. 271.

Moldavie: c'est dans ce dernier pays et en Valachie que les Cigains restèrent en plus grand nombre. Une sous-division des Cigains de la Hongrie après avoir passé par l'Allemagne, alla en France, en Angleterre et en Espagne.

Quand ils parurent pour la première fois en France, c'est ce qui est inconnu, mais d'après Pasquier, dans ses Recherches de la France, ils se montrèrent en 1427 à Paris où ils étaient arrivés le 17 août. Selon quelques vieux chroniqueurs ils se donnèrent pour des habitans de la Basse-Egypte, lesquels avaient été forcés par les Sarrasins de renier la religion de Jésus Christ; reconquis une seconde fois par les Chrétiens ils furent obligés d'aller à Rome où le Pape les confessa et leur donna pour pénitence, l'ordre d'errer pendant sept ans consécutifs, et de coucher pendant tout ce tems sur la terre nue. Ils prétendaient même que le Pape et l'empereur Sigismond leur avait donné des lettres de dispense par lesquelles ils pouvaient exercer le vol impunément dans les villes et les villages pendant tout le tems que durerait leur pèlerinage. Le peuple appelait en France ces vagabonds pénauciers ou penitenciers. Partout où les Cigains allaient, ils menaient une vie nomade, s'établissaient près de lieux habités, sous des tentes ou dans des huttes sous terre, amusaient les nobles et le peuple par leur musique et leurs danses lascives, s'occupaient à forger le fer, à faire le commerce des chevaux, et quelquefois à recueillir l'or des rivières. Quoique François I ait donné les premiers ordres pour leur persécution, qu'en 1561 et en 1612 il fut commandé aux autorités de faire main basse sur eux, et qu'encore aujourd'hui la police s'empare de tout vagabond, la France n'est pas encore débarrassée des Cigains; on les trouve encore en Lorraine et en Alsace, et „à Nîmes, dans ces dernières années les visiteurs du pont „du Gard ont en le spectacle d'une troupe de Bohémiens campés au pied du mont, sous la même grotte, j'imagine, d'où „sortirent les nymphes qui allèrent au-devant de Charles IX „lui portant des boîtes de confitures.”

„C'est dans les mois d'août et de septembre, aux fêtes

„de saint Roch et de saint Michel, qu'on voit arriver à Nîmes,
 „entassés sur de mauvaises charrêtes trainées par des mu-
 „les, ou chassant devant eux des troupes d'ânes et de pe-
 „tits mulets qu'ils vont vendre dans les foires, ces demi-sau-
 „vages, vrais enfans perdus de la providence. Ils couchent
 „à la belle étoile, ordinairement sous les ponts: leur quar-
 „tier-général, à Nîmes, c'est le Cadreau (en patois, lou Cada-
 „raon), petit pont jeté sur un ravin qui descend d'une des
 „collines et sert de voirie publique. C'est là qu'on peut les
 „voir demi-nus, sales, accroupis sur de la paille ou de vieilles
 „hardes, et mangeant avec leurs doigts les chiens et les chats
 „qu'ils ont tués dans leurs excursions crépusculaires. Dans
 „les jours de foire, ils sont tour-à-tour marchands, maquignons,
 „mendians et saltimbanques. Les jeunes filles, aux grands
 „yeux bruns et lascifs, au visage cuivré, pieds nus, la robe
 „coupée ou plutôt déchirée jusqu'aux genoux, dansent devant
 „la foule, en s'accompagnant d'un bruit de castagnettes qu'elles
 „font avec leur menton. Ces filles, dont quelques unes ont à
 „peine seize ans, n'ont jamais eû d'innocence. Venues au monde
 „dans la corruption, elles sont flétries avant même de s'être
 „données; et prostituées avant la puberté. Ces Bohémiens par-
 „lent un espagnol corrompu. L'hiver on ne les voit pas: où
 „vont-ils? d'où viennent-ils?”

„L'hirondelle d'où nous vient-elle? 1)”

De la France les Cigains pénétrèrent d'un côté en Es-
 pagne où ils se multiplièrent considérablement surtout en
 Murcie, aux environs de Cordoue, de Cadix et de Ronda,
 et de l'autre en Angleterre où ils eurent et ont encore
 des chefs qu'on appelle les rois des Cigains. Sous Henri
 VIII en 1531, et sous Elisabeth en 1563 ils devinrent par des
 actes du parlement l'objet d'une persécution générale. Malgré
 ces rigueurs ils se soutinrent en Angleterre jusqu'aujourd'hui
 en grand nombre: leur dernier roi mourut dans les derniers

1) Description de Nîmes par M. Nisard, dans l'histoire et la description des principales villes de l'Europe, publiée par le libraire Desenne, à Paris.

jours de fevrier 1835 dans son camp de Bestwoodlane à Rottingham, et fut enterré pompeusement dans le cimetièrre de No man's heath en Northamptonshire. Il laissa pour lui succéder une jeune et belle princesse qui était son unique enfant. En Ecosse, les Cigains furent reconnus par un des rois de ce pays, comme un peuple séparé et indépendant, et ils se multiplièrent tellement dans ce royaume que leur nombre montait à plus de cent mille; mais aujourd'hui ils ont diminué considérablement, de sorte que dans toute l'Ecosse, à l'avis de Walter Scott, il serait peut-être impossible d'en trouver plus de cinq cents. En Danemarc ils furent de tout tems poursuivis, une loi danoise dit: „les Tartares (ou Cigains) qui errent partout, et causent „des dommages au peuple par leurs mensonges, leur brigandage et leurs arts occultes, doivent être saisis par toutes les „autorités 1).” En Italie, et surtout dans les états du Pape, ils sont aussi nombreux, quoique ils n'y aient la permission de passer que trois nuits dans le même endroit.

En Hongrie le roi Sigismond leur donna le 18 avril 1423 des franchises et des libertés, et soixante treize ans après ils avaient déjà gagné de l'importance dans le pays. Dans ce tems ou peut-être même plus tôt ils avaient dans chaque comitat où ils étaient distribués, leurs propres chefs qui dans les écrits du tems son nommés Agiles, et qui étaient en même tems leurs juges; leur Voévode ou grand Chef était choisi de leur nation par le Palatin lui-même, et portait comme tout noble hongrois le titre d'Egregius. L'écrivain Szirmay nous a conservé le serment judiciaire que prêtaient les Cigains devant la justice. En voici le commencement: „comme Dieu „a noyé le roi Pharaon dans la mer rouge, ainsi soit „englontit le Cigain dans les abimes de la terre, et qu'il soit „maudit, s'il n'avoue la verité; que jamais un vol, un trafic „ou toute autre affaire ne lui réussisse. Aussitôt au premier „trot que son cheval se change d'une manière miraculeuse en „un âne, que lui même soit attaché à la potence par la main

1) Grellmann, p. 16.

„du bourreau etc.” Marie Thérèse entreprit de civiliser ce peuple: elle donna des ordres en conséquence, datés de 1768 et 1773: il leur fut défendu de se tenir sous des tentes ou dans des huttes: ils devaient se construire des habitations fixes, quitter leur nom de cigains, et se nommer dorénavant nouveaux paysans (Uj Magyar): il ne leur était non plus permis de se servir de leur langue; ils devaient adopter le dialecte ainsi que le costume d'un autre peuple de la Hongrie. Ceux qui étaient d'une complexion forte devaient entrer dans les régimens, et aucun Cigain ne devait se marier avant de prouver qu'il avait les moyens de soutenir sa femme et ses enfans. Ces ordres cependant ne furent que faiblement exécutés et après la mort de l'Impératrice les Cigains recommencèrent à mener leur vie nomade et aventureuse. Joseph II voulut aussi lui civiliser ceux de la Transylvanie: il fit publier un circulaire daté du 12 septembre 1782. Les Cigains devaient de bonne heure envoyer leurs enfans à l'école, pour y apprendre les vrais principes de la religion, les empêcher d'aller nus dans les rues, et ne pas les laisser dormir pêle-mêle, sans distinction de sexe. Aucun Cigain à l'exception de ceux qui cherchaient l'or dans les rivières ou dans les mines, ne devait avoir de chevaux: les propriétaires de terres qui avaient sur leurs possessions quelques cigains devaient leur donner une portion de terrain pour leur inspirer l'amour de l'agriculture, et l'on ne devait leur permettre la musique et d'autres occupations, que dans le cas où il n'y aurait plus rien à faire à la campagne. Ces ordres de Joseph II eurent un plus heureux résultat que ceux de Marie-Thérèse. En Transylvanie la plupart des Cigains sont devenus agriculteurs et ont quitté leur genre de vie nomade.

En Moldavie où Alexandre-le-Bon, leur donna de l'air et de la terre pour errer, du feu et du fer pour forger, et en Valachie les Cigains restèrent en plus grand nombre que dans tout autre pays; mais ils y perdirent leur liberté, le plus cher de tous les biens; eux et leurs descendans devinrent esclaves, et ils le sont encore aujourd'hui, de sorte que dans les deux

principautés le nom de Cigain est devenu synonyme d'esclave. Le code civil de la Moldavie, de 1833, parle sur leur sort en ces termes :

Chap. I. §. 27. Quoique l'esclavage soit contre le droit naturel de l'homme, il a été néanmoins pratiqué depuis l'antiquité dans cette principauté, mais non pas comme chez les Romains, mais avec une grande différence. Car ici l'autorité du maître ne peut jamais et sous aucun prétexte ou cause, s'étendre sur la vie de l'esclave, mais sur sa fortune et alors seulement lorsqu'il n'aura pas d'héritiers légitimes, ou qu'en fuyant sans jamais revenir, il n'aura pas d'héritiers comme sont les parens et les enfans, ou qu'il aura lui ou causé des pertes à son maître, soit par vol, soit par d'autres mauvaises actions. D'où il suit clairement que l'esclave n'est en rien regardé comme une chose, mais qu'autant que ses actions, ses engagements, ses droits et ses obligations concernent les autres, excepté son maître, il est regardé comme une personne, et comme telle l'esclave est soumis aux lois du pays, et il en est défendu.

Chap. II, §. 154. Une union légitime ne peut pas avoir lieu entre des hommes libres et des esclaves.

§. 155. Si un homme libre s'est marié par ignorance avec une esclave, l'union ne doit pas être brisée, s'il veut ou s'il est en état de payer le prix de l'esclave à son maître, dans le cours de trente ans à compter du jour où elle se sera soustraite au pouvoir de son maître. On agira de même lorsqu'une femme libre se sera mariée par ignorance avec un esclave.

§. 157. Si un homme libre s'est marié, avec connaissance de cause, avec une esclave, non seulement il sera forcé de divorcer, mais il payera même, en punition, à la caisse des grâces ¹⁾ le prix de la femme esclave qui restera au

1) C'est ainsi qu'on appelle en Moldavie la caisse qui paie des pensions aux vieux employés, à leurs veuves, et en général à tous les pauvres.

pouvoir de son maître, si celui-ci ne veut pas l'affranchir ou recevoir son prix de son mari libre, afin que le mariage ne soit pas annulé. On agira de même et pour la femme qui avec connaissance de cause se sera mariée avec un esclave.

§. 158. Si le maître a permis à un de ses esclaves de se marier avec une femme libre, ou à une de ses esclaves de se marier avec un homme libre, ou s'il est prouvé qu'un pareil mariage a eu lieu avec sa permission ou connaissance, non seulement il sera privé de son esclave qui restera libre et ne divorcera pas, mais même on lui fera des reproches pour servir d'exemple.

§. 160. Les enfans nés d'un pareil mariage, sont pour toujours reconnus libres, soit que leur père ou leur mère fut libre, soit que le mariage eut lieu avec ou sans la connaissance du maître, ou du père, ou de la mère; parceque la liberté a toujours un plus grand poids, et que la philanthropie prévaut dans un pareil cas, tant à cause de la loi ecclésiastique que la loi naturelle.

§. 161. Les esclaves venus des états étrangers, lesquels d'après l'ancien usage du pays, sont de droit au gouvernement, en se mariant avec des personnes libres avec ou sans la connaissance de celles-ci, deviennent aussi eux libres, leur mariage est valable, et personne ne doit ôser les attaquer.

§. 162. Le mariage entre esclaves ne peut pas avoir lieu sans le consentement et la permission de leurs maîtres.

§. 174. Le prix des esclaves doit être fixé par le tribunal, d'après leur âge, leur habileté et leurs talens.

§. 176. Si quelqu'un a eu une esclave pour sa concubine, et que jusqu'à la fin de sa vie il ne l'ait pas affranchie, elle deviendra libre après la mort de celui-ci, et s'il a eu d'elle des enfans, eux aussi seront libres.

§. 178. Les maîtres des esclaves, et leurs héritiers légitimes, d'après l'usage du pays, peuvent toujours et de qui que ce soit redemander les esclaves fugitifs, car la prescription n'a pas lieu pour les esclaves dans cette principauté.

§. 179. Les esclaves affranchis, homme ou femme, peu-

vient se marier, sans être empêchés, avec ceux qui sont libres de naissance; mais l'affranchi ne peut pas s'unir avec la fille ou la nièce ou toute autre parente de son patron. (c'est-à-dire de son ancien maître qui l'a affranchi) ni avec la fille d'une personne noble.

Par le même code politique Chap. XVI, §. 1020 l'esclave ne peut pas recevoir ou refuser un héritage, à l'insu de son maître, et par le droit coutumier il peut avoir, à lui, une maison, un jardin, un magasin, mais pas de fermes ou de grandes terres.

En Valachie les Cigains sont régis à peu près par les mêmes lois.

En Moldavie et en Valachie les Cigains sont esclaves ou de la couronne, ou des particuliers: le nombre des familles des premiers est de 3851 dans la première principauté et de 33000 dans la seconde. Les Cigains de la couronne se subdivisent en quatre classes: 1) les Rudari ou Aurari qui ont seuls le droit de chercher l'or dans les rivières et dans le sable des montagnes, et en paient chacun à la princesse pour ses épingles trois ou quatre drames (en român dramu, dramuri) c'est-à-dire $\frac{3}{4}$ ou $\frac{4}{4}$ d'une oca qui vaut tantôt deux livres et demi, tantôt trois livres. Du tems du prince Cantimir la princesse de Moldavie recevait un tribut de 1600 drames, ou quatreocas d'or pur, et la femme du prince de Valachie, Etienne Racovizza, reçut en 1764 de ses Aurari dont le nombre montait à deux cent quarante, 1254 drames d'or fin ou troisocas et un huitième à peu près. Aujourd'hui leur métier n'est plus si lucratif.

2). Les Ursari ou danseurs d'ours, vont de ville en ville et de village en village avec des ours qu'ils ont pris bien jeunes dans les Carpates, et qu'ils ont dressés à différentes danses. Pour prévenir tout accident les Cigains ont soin de limer les dents et les ongles, ainsi que de brûler légèrement les yeux de ces animaux afin qu'ils ne voient pas bien clair. Ces Ursari dont quelques uns sont aussi maquignons paient

au gouvernement un tribut annuel de vingt à trente piastres, c'est-à-dire sept à dix francs.

3). Les *Lingurari*, c'est-à-dire les fabricants de cuillers de bois, outre cet utensile dont ils ont pris le nom, font toute espèce de vases en bois, ainsi que du charbon; ils paient le même tribut que les *Ursari*, et ils sont les plus civilisés des quatre classes; ils commencent même à se bâtir des demeures fixes.

4). Viennent enfin les *Lâiessi*, gens sans aveu, et sans aucune profession fixe; ils sont tantôt ouvriers-maçons, tantôt forgerons, tantôt fabricants de peignes. Ce sont les *Cigains* les plus corrompus et les plus libres cependant, car ils ont la permission d'errer dans toute la principauté; moyennant un tribut de trente piastres qu'ils paient annuellement à l'état, ils ont la liberté de faire paître leurs chevaux aux environs de tous les chemins et des villages. La plupart d'entr'eux ne se nourrissent que de vols et de déprédations: quoique très-adroits dans tout ce qu'ils entreprennent, ils travaillent fort peu: ils passent les jours à dormir, et les nuits à aller à la maraude. Si quelquefois ils travaillent, les ouvrages en fer ont alors la préférence; ils font des serrures, des clés, des clous, des fers pour les charrues, des boucles d'oreilles, des anneaux pour les paysannes: pour faire tous ces ouvrages grossiers, ils ont toujours avec eux une forge portative. Autrefois c'étaient les *Cigains* qui faisaient les fusils, les lances, les sabres, les bombes et toutes les autres armes nécessaires à la guerre. Tandis que les hommes travaillent ou dorment, les femmes courent dans les rues, expliquent les songes, promettent à ceux ou à celles qui les consultent de l'argent ou des maris jeunes et fidèles; puis tous les dimanches et les autres jours de fête qui ne manquent pas en Moldavie et en Valachie, elles vont se placer à l'entrée des églises, et tâchent d'exciter la pitié de ceux qui entrent dans les lieux saints, en leur montrant de petits enfans, ou quelquefois des mannequins habillés, qu'elles portent à leur sein, et qu'elles disent malades ou même morts. Après la fin de la messe, elles se

mettent à entrer dans les palais des boïars, ou dans les maisons des bourgeois; avec une effronterie sans exemple, elles pénètrent dans les appartemens sous prétexte de demander l'aumône, mais si elles n'y trouvent personne, elles dérobent tout ce qui leur convient, et savent le faire sans être presque jamais aperçues; ce sont enfin de vraies sauterelles d'Égypte, comme les appelle la recluse de la Tour-Roland dans le chef d'oeuvre de Victor Hugo.

Aucune de ces quatre classes de Cigains que nous avons nommées, n'a de demeures fixes; l'été ils campent sous des tentes, l'hiver ils s'établissent dans des huttes sous terre qu'ils se creusent dans les forêts, toujours cependant aux environs de quelques villages, afin d'avoir du travail, ou le moyen d'exercer leur penchant pour le vol. Dix à quinze familles (en român sâlassu, sâlassuri) sont sous la juridiction d'un homme qu'ils se choisissent eux-mêmes: les Moldaves et les Valaques l'appellent jude ou juge: ces juges dépendent d'un bulubassa, qu'en Hongrie et en Transylvanie on appelle aussi Voévode. Ils ont le droit de le choisir eux-mêmes: pour être éligible, il faut descendre d'une famille qui a déjà donné des bulubassas, être mieux habillé que les autres et d'un âge mur, et avoir une taille et une figure imposantes. L'élection se fait en plein air: celui qui est nommé est trois fois élevé sur les épaules des autres aux cris de joie de toute l'assemblée, comme jadis les rois Francs. Quand la cérémonie est finie, les Cigains se séparent aussi fiers que s'ils étaient des princes électeurs qui vissent d'élire un empereur. Les juges et les bulubassas sont confirmés par le grand maître d'armes de la principauté; c'est-à-lui que les bulubassas ou les rois des Cigains, comme on les appelle ailleurs, paient le tribut qu'ils ont fait rassembler par les juges; c'est lui qui fixe leur taxe, c'est lui qui leur communique les volontés du gouvernement, c'est lui enfin qui est leur juge en dernière instance: aussi les Cigains craignent ils bien plus le grand maître d'armes, que le Prince même. Les juges et les bulubassas pour se distinguer de la foule, vont presque toujours à cheval,

ont le droit de porter la barbe, un long habit de pourpre, des bottes jaunes ou rouges, un bonnet comain en peau d'agneau, qui rassemble beaucoup au bonnet phrygien, et un petit fouet à trois lanières, qu'ils ont en bandoulière et avec lequel ils ne manquent pas de corriger les Cigains qui se sont laissé prendre au vol, ou ont commis quelque autre faute. Les bulabassas jouissent d'une autorité assez étendue sur leurs confrères; ils sont leurs juges en première et seconde instance, reçoivent deux piastres par cent du tribut qu'ils rassemblent, ont le droit de punir les coupables, et rendent compte au gouvernement de l'endroit où se trouvent leurs sujets.

Les esclaves des particuliers appartiennent ou aux monastères ou aux boïars: ils se divisent en deux classes, les Lâïessi et les Vâtrassi. Les Lâïessi des particuliers ont les mêmes usages que les Lâïessi de la couronne; comme eux ils errent à volonté sous les ordres de leurs juges, avec la seule différence qu'au lieu de payer un tribut au gouvernement, ils le payent au boïar ou au monastère dont ils dépendent. Quand leurs maîtres ont à faire bâtir quelque édifice, ils sont tenus d'y venir travailler comme ouvriers-maçons et reçoivent par jour pour leur nourriture une piastre ou trente trois centimes.

Les Vâtrassi qui forment la seconde classe des Cigains des particuliers sont ceux qui ont de demeures fixes, et n'ont plus que le nom de Cigains; car ils ont entièrement oublié la langue, perdu les moeurs et les usages de leurs confrères nomades, de sorte qu'ils ne peuvent plus être distingués des Moldaves et des Valaques. Quelque Vâtrassi habitent dans des villages; tout en s'y occupant de l'agriculture, ils sont en même tems barbiers, tailleurs, cordonniers, maréchaux ferrants: la majorité cependant habite les villes, dans les maisons des boïars où les hommes sont employés comme tailleurs, boulangers, maçons, cochers, marmitous et les femmes sont chargées de cirer et de nettoyer les appartemens, de blanchir le linge, de coudre des robes, et de brader d'or et d'argent des essaiens mains, des mouchoirs, et c'est en quoi elles excellent. Chez

les petits boïars les Cigains sont laquais, cuisiniers, mais comme dans l'art culinaire ils sont extrêmement sales, et qu'en cela ils ont conservé l'habitude de leurs confrères nomades, la table de ces boïars est aussi degoutante qu'une étable à porc. Dans toutes les maisons des nobles, il y a un code pénal pour les esclaves qui ont fait quelque faute: autrefois on punissait le coupable en le faisant battre à la sîlanga: ce genre de supplice extrêmement cruel consiste à frapper avec des verges la plante des pieds nus qui sont attachés à un grand bâton que deux hommes tiennent levé, de sorte que celui qu'on bat ne s'appuye sur la terre qu'avec la tête et la partie supérieure du dos. Ce supplice est défendu maintenant par le reglement organique. Lorsque quelque Cigain s'attire aujourd'hui quelque punition il est frappé à coups de fouet, et chez beaucoup de boïars il est seulement enfermé pour quelque tems: mais lorsqu'il a pris la fuite et qu'ensuite il est rattrapé on lui met autour du cou un collier muni de pointes de fer qui le gênent pendant le sommeil: ou appelle ce collier les cornes.

C'est parmi les Cigains Vâtrassi qu'on trouve aussi les meilleurs musiciens de la Moldavie et de la Vatachie: sans connaître aucune note, il leur suffit d'entendre une seule fois, ou une sonate de Mozart, ou une symphonie de Beethoven pour l'exécuter ensuite avec plus de tact, avec plus de précision et de talent que celui duquel il l'a entendu. Souvent il m'est arrivé de voir un Cigain entrer, son violon sous le bras, au théâtre français de Jassi, suivre lentement l'ouverture et les autres morceaux de la dame blanche, et après la fin de l'opéra, sortir et exécuter toute la musique qu'il venait d'entendre avec bien plus de talent que le premier virtuose de l'orchestre. Les instrumens dont les Cigains se servent sont le violon sur lequel ils sont de la première force, la cobza, instrument à neuf cordes qui leur est particulier, et qui ressemble à la mandoline, la flûte de Pan ou le naïu, le tambourin et le Moscalu ou l'ancien syrinx pour lequel ils ont un talent particulier. Lorsqu'en 1810 le frère du Schah de Perse qui avait été envoyé comme ambassadeur à Napoléon, retourna

de la France par la Valachie, il s'étonna beaucoup du goût musical qu'ont les Cigains surtout pour le syrinx, et avoua qu'ils y surpassaient même les Perses qui se servent si bien de cet instrument à vent. Non seulement ils jouent bien, mais ils composent aussi de beaux morceaux de musique: les noms des Suceawâ, des Anzheluzzâ, des Barbâ sont connus dans toute la Moldavie et la Valachie, et celui de Cihari qui vit à Pesth retentit dans toute la Hongrie. Les Cigains s'accompagnent toujours de la voix, lorsqu'ils jouent des chants populaires, et il est à remarquer qu'en général ils ont de fort belles voix: souvent les auditeurs en sont si charmés qu'ils se lèvent de table, prennent deux ou trois ducats, ou des roupies turques et les appliquent sur le front des musiciens. Pendant les belles nuits d'été, tous les quartiers de la ville de Jassi retentissent des instrumens de musique et des cris d'allégresse. D'un côté c'est le boïar qui se promène avec toute une société, et qui est précédé de la musique européenne, car aussi chez nous on commence à dédaigner tout ce qui est indigène; d'un autre côté on voit un honnête marchand ou un franc paysan qui après avoir vendu son charriot de foin ou de bois, vent s'égayer: après avoir bu jusqu'à dix heures du soir dans un cabaret, il sort précédé de deux musiciens qui chantent et jouent à tue-tête les chansons et les airs qu'il leur commande, et le paysan fier, la poitrine découverte, les mains derrière le dos, ou s'appuyant sur un compère, oublie dans ces courts moments de joie, toutes ses misères, toutes les oppressions qu'il a à souffrir de son intendant et du percepteur des contributions. Vraiment ces promenades nocturnes où l'on n'entend que des rires, que des chants ont quelque chose de poétique qu'on ne trouve que dans les villes de la Moldavie et de la Valachie.

Pour la danse la musique des Cigains est bien préférable à celle des Européens; ils possèdent l'art de jouer avec bien plus de mesure et avec bien plus de satisfaction pour le danseur que les musiciens de l'Europe: aussi pendant la dernière guerre entre la Russie et la Turquie les officiers russes

préféraient-ils pour la danse leur musique à celle de leurs propres régimens. Ce sont ces Cigains qui sont aussi acteurs en quelque sorte : pendant les nuits depuis Noël jusqu'à la fin du carnaval on entend crier dans les rurs, aux poupées, aux poupées. Si vous faites entrer les crieurs vous verrez deux hommes qui portent un petit théâtre éclairé, long de sept à huit pieds, et haut de trois à quatre : ils placent ce théâtre sur deux chaises et vous verrez bientôt entrer en scène une marionette qui joue le rôle d'un berger et qui danse avec sa brebis ; vient ensuite un Cigain avec son ours ; ils sont bientôt chassés par Monsieur Vasilachi qui courtise deux belles, tandis que sa femme le cherche dans tous les quartiers de la ville ; puis viennent le Turc et le Cosaque qui après quelques provocations en viennent aux mains : quand les Osmanlis étaient en Moldavie, c'était le Turc qui coupait la tête au Cosaque, et quand les Russes étaient maîtres de la principauté, le contraire avait lieu, c'était le Cosaque qui décapitait son ennemi. Aujourd'hui je ne sais pas quel est le vainqueur ? Pendant toute la représentation, le Cigain, qui fait jouer secrètement les marionnettes, parle tantôt au nom du Turc, tantôt au nom du Cosaque, gravement lorsque c'est le premier qui prend la parole, vivement et d'une manière brusque lorsque c'est le dernier qui l'interrompt.

Les hommes de la classe des Vâtrassi sont très-bien bâtis, d'une haute stature et d'une physionomie noble : leurs filles sont encore plus belles ; brunes elles ont toute la pureté des traits grecs jointe à l'ardeur du climat de leurs ancêtres : leurs grands yeux noirs, ombragés de beaux sourcils arqués, jettent des flammes ; aussi n'est-il pas rare de rencontrer en Moldavie et en Valachie des Esmeralda et des Pretiosa ; mais aussitôt qu'elles deviennent mères, leur beauté disparaît et fait place à une laideur dégoûtante, et d'Esmeraldas elles deviennent des Meg-Mervilies.

Au reste les Vâtrassi sont aujourd'hui bien plus civilisés que les paysans mêmes et méritent que le gouvernement leur rende enfin une liberté dont ils sont dignes : les boyars ont le

droit de les affranchir, et plusieurs d'entr'eux, qui sont éclairés par les lumières de l'Europe civilisée, usent souvent de ce privilège en les rétablissant dans les droits que la nature a donnés à tous les hommes.

Le nombre des Cigains des particuliers monte dans les deux principautés à plus de trente cinq mille familles. A l'exception des Vâtrassi, et de quelques Lingurari, tous les autres Cigains sont nomades, ont les mêmes usages, la même langue. Maintenant que nous connaissons à peu près leur histoire et leur division, nous allons donner aussi une esquisse sur leurs moeurs et sur leurs habitudes. La physionomie des Cigains est en général pleine d'expression, et sur leur front ombragé de cheveux noirs et luisants on lit une profonde mélancolie : leur oeil noir brille d'un feu sombre sous les cils bruns, et tout le poids du triste sort de ce peuple sans patrie semble peser sur son esprit. En un mot le peuple a quelque chose de souffrant, et cependant le regard des hommes exprime souvent un esprit hardi et entreprenant ¹⁾. Quoiqu'ils ne soient pas d'une stature haute, ils sont très-bien bâtis; de sorte qu'on peut étudier la plastique en les voyant. Leur poitrine et leur dos sont formés dans les plus belles proportions, et leurs bras ainsi que leurs jambes dans les règles les plus sévères de la beauté parfaite. Lorsqu'on les voit nus, on croit avoir devant soi les plus belles statues grecques et leur couleur de bronze y contribue beaucoup. La vie nomade qu'ils mènent, l'air pur des montagnes ou des plaines parfumées qu'ils respirent les rendent propres à supporter toutes les fatigues et toutes les intempéries des saisons; ils sont d'une constitution forte et parviennent à une vieillesse très-avancée; il n'est pas rare de trouver parmi eux des centenaires.

Les Cigains ne reconnaissent aucune religion; ils suivent le fétichisme, c'est-à-dire qu'ils rendent un culte à tout ce qui leur est utile, comme par exemple à leur tentes, à leurs voi-

1)-Dr. Fedor Possart dans l'Ausland du 30 septembre 1836.

tures et à leurs forges : comme les Turcs ils croient à la fatalité ; en Europe, dans les pays chrétiens, ils feignent de suivre le lois de Jésus, en Turquie ils sont mahométans, et s'il y avait encore un royaume de Judée, ils y seraient sectateurs de Moïse. En Moldavie et en Valachie ils font baptiser leurs enfans par les prêtres orthodoxes ; mais ce n'est pas pour le motif de la religion ; c'est pour l'argument irresistible de Don Basilio, c'est à cause de l'argent qu'ils reçoivent du parrain ou de la marraine. Aussi font ils souvent baptiser le même enfant neuf ou dix fois dans toutes les parties de la principauté ; il n'est pas rare de voir un jeune Cigain âgé même de vingt ans, venir vous demander d'être son parrain. De même qu'ils ne reconnaissent pas de religion, ils ne reconnaissent pas non plus de mariage légitime : pour ce grand acte de la vie humaine ils n'ont aucune cérémonie religieuse. Quand un jeune garçon a atteint l'âge de quatorze à quinze ans, il s'aperçoit qu'il lui manque quelque chose de plus que le pain et l'eau. Il prend la première fille qu'il trouve, fut-elle même sa parente, et en fait sa femme : lorsqu'ils se marient, les deux jeunes gens prennent une cruche de terre, la brisent, et ils sont mariés justement comme Grengoire et Esmeralda. Ils soignent très-mal ou pour mieux dire, ils ne soignent pas du tout l'éducation de leurs enfans : dès qu'ils peuvent marcher ils les laissent courir en liberté dans les forêts, ou dans les rues des villes et des villages ; ces pauvres enfans nus, grelottant de froid, sont obligés de mendier ou de voler leur pain, à peine si le soir ils trouvent un peu de feu pour se réchauffer dans la tente de leurs parens. Jusqu'à l'âge de quinze à seize ans ils vont tout nus, hiver et été, et pour donner une idée de leur misérable état, je raconterai une anecdote assez caractéristique : au milieu d'un hiver rigoureux, un enfant Cigain, tout nu se plaignait d'avoir froid. „Tiens, mon fils, lui répondit sa mère, prends cette corde et ceins-t'-en, tu auras chaud." On trouve parmi ce peuple nomade, un grand nombre d'estropiés ; et la cause en est que lorsqu'ils sont encore enfans, ils servent d'instrumens pour

battre; lorsque deux époux se disputent et qu'ils veulent en venir aux mains, le père prend par les pieds un enfant, et la mère un autre, et commencent à s'en frapper comme s'ils se servaient de bâtons. Il y a aussi une autre raison du grand nombre d'estropiés qui se trouvent parmi les Cigains, c'est que quelques uns, pour s'attirer la compassion publique et gagner de plus grandes aumônes, se font eux-mêmes des plaies sur leurs corps, lesquelles n'étant par bien soignées, finissent par se gangrener et occasionnent souvent la perte d'un membre entier.

Lorsque les boïars sortent en voiture hors de la ville, ils se voient aussitôt assiégés par une foule de jeunes garçons et de jeunes filles depuis l'âge de cinq jusqu'à quinze ans et nus comme notre père Adam lorsqu'il sortit des mains de son Créateur. Cette troupe d'enfans suit, en courant, la voiture pendant plus d'une demi-lieue et en criant sans cesse:

Donnez-nous un para, donnez-nous un para,

Et nous vous danserons la tănâna.

La tănâna, c'est leur danse nationale, c'est leur fandango; elle consiste à sauter, à faire avec les bras et les jambes des gestes lascifs, et à se frapper les fesses avec le talon des pieds. Il est à remarquer que lorsqu'ils demandent l'aumône, ils ne forment jamais des vœux pour la santé de la personne qu'ils prient, mais pour celle de ses chevaux; ils ne disent jamais: je souhaite que vous viviez heureux, mais que vos chevaux vivent longtems. Les Cigains ne peuvent pas vivre séparés de leur famille, même quand on tâcherait de la leur faire oublier par toutes les richesses du monde: souvent des boïars ont essayé de civiliser quelques jeunes cigains; ils les ont pris dans leurs palais, leur ont donné des maîtres, mais ce fut envain, aussitôt qu'une occasion se présenta, ils quittèrent toutes les commodités de la vie civilisée, et se sauvèrent chez leurs parens. La vie nomade, la fumée de sa tente est indispensable au Cigain, comme l'eau au poisson, l'air à l'oiseau: la vie de la tribu, c'est la vie du Cigain. Quoiqu'il soit adroit dans tout ce qu'il entreprend, il

est extrêmement paresseux, et préfère le dolce far niente et la misère qui en est la suite, à un travail fatigant, mais pouvant lui donner un bien-être. Il ne s'applique à rien de grand, et plutôt que de se fatiguer, il se livre au vol, vice pour lequel il a malheureusement un penchant naturel et très-prononcé; mais, il faut l'avouer, il ne dérobe jamais rien de grand; il ne prend que des objets de vêtement ou de nourriture.

Tous les Cigains surtout les Lâlessi sont d'une saleté repoussante; il semble que la vermine soit née avec eux; ils vont presque toujours sans chemise qui à beaucoup d'entr'eux est inconnue, et ne sont couverts que de quelques haillons; cependant d'après le choix des haillons où l'on trouve des morceaux de dentelles et de broderies on voit qu'ils aiment la parure; ils sont grands amateurs des couleurs qui frappent les yeux, et ils choisissent de préférence des habits rouges ou bleus, et des bottes jaunes.

La chasteté leur est inconnue; quoique les femmes ne fassent pas profession de la prostitution, elles ne se refusent jamais de satisfaire les desirs de quiconque leur promet quelques paras: leur métier est en outre, ou de voler ou de tromper les crédules bourgeoises et les paysannes en leur disant la bonne aventure; pour cet effet elles se servent de trois manières, ou en regardant les linéamens du creux de la main ou en tirant les cartes, ou en consultant le mauvais esprit, comme elles disent, dans un petit miroir qui est au fond d'une boîte de fer blanc.

Rien n'est plus curieux que de voir déménager une troupe de Cigains: les enfans sont placés pêle-mêle avec les chaudrons, les trepieds, les forges, et les autres utensiles sur une voiture découverte et extrêmement haute, afin de franchir les rivières sans être mouillés: les hommes et les femmes suivent à pied la voiture qui souvent n'est trainée que par une seule rossinante. La marche est fermée par deux ou trois chevaux montés par des Cigains qui portent de deux côtés des bissacs

dans lesquels il y a aussi de petits enfans dont on n'aperçoit que la tête.

Les Cigains nomades ont un goût particulier pour la viande des animaux morts de maladie à l'exception du cheval. Si on leur montre de l'étonnement de ce qu'ils peuvent manger de pareils mets, ils répondent que „la viande d'un animal „dont Dieu a été le boucher, doit être meilleure que celle d'un „animal tué par la main des hommes.” C'est à cause de leur goût pour les animaux morts de maladie, qu'on les a accusés d'être aussi anthropophages; et il paraît même, d'après des preuves certaines, qu'il y en a eu quelques uns parmi eux qui n'ont pas reculé à manger de la chair humaine. Partout, en France, en Espagne, en Allemagne on les a accusés d'enlever des enfans, et en Hongrie, à la fin du dix-huitième siècle, on a fait périr sur l'échaffaud plus de deux cents Cigains accusés d'avoir été des anthropophages. Les journaux allemands du mois d'août, et de septembre de l'année 1782, sont pleins de détails sur l'exécution de ces grands scélérats.

Le crime est trop atroce pour y croire en entier. Aujourd'hui, grâce à la civilisation, on n'entend plus parler de pareilles horreurs; la nourriture ordinaire des Cigains consiste dans la mămăliga qui est une espèce de polenta faite avec du maïs ou blé de Turquie. Ils mangent cette mămăliga ou simple, ou avec du fromage: quelquefois leurs repas sont plus appétissans par les oies, les poulets, ou les petits cochons qu'ils ont volés; lorsqu'ils trouvent un animal mort de maladie, ils font alors un grand festin, et se rejouissent de la belle aubaine. L'eau est leur boisson ordinaire: cependant ils aiment beaucoup l'eau-de-vie, et ils sont bien reconnaissans envers celui qui leur en donne un petit verre. Hommes, femmes et enfans, dès l'âge de cinq ans fument avec passion; ils tiennent toute la journée la pipe à la bouche, et lorsqu'ils n'ont plus de tabac, ni le moyen de s'en procurer, ils fument des feuilles sèches de noyers. Ils peuvent endurer la soif et la faim, des jours entiers, mais une seule heure ils ne sauraient rester sans fumer, ou du moins sans avoir la pipe à la bouche.

Les Cigains sont en général très-lâches; quelquefois ils osent sortir de leurs forêts et attaquer les voyageurs, mais ce n'est que lorsque ce sont des piétons; alors ils se précipitent sur eux, armés de grands pieux; mais qu'un de ces voyageurs tire un coup de pistolet, ou fasse même mine de tirer, toute la horde prend la fuite, fut-elle même composée de cent ou deux cents personnes: le courage et la bravoure ne sont jamais le partage de l'homme asservi et avili.

Les Româns, c'est-à-dire les Moldaves et les Valaques, méprisent ce peuple, mais, superstitieux comme ils sont, ils le craignent aussi; ils croient que les Cigains ont le pouvoir d'appeler à leur secours des êtres forts et invisibles, et qu'à la fin du monde ils viendront avec l'antechrist torturer les chrétiens et manger leurs enfans. Quoiqu'au reste le Cigain soit méprisé de toutes les nations, il méprise aussi, lui, tous les autres peuples, et „il est, comme dit Malte-Brun, fier et heureux; un tas de fumier lui sert de trône, et un vieux chêne lui sert de dais.”

Le Cigain aime fort peu l'agriculture, ainsi qu'une demeure fixe: c'est pour cela que plusieurs auteurs ont prétendu qu'il était incorrigible, et qu'on ne pourrait jamais l'accoutumer à une vie réglée et domestique, cependant l'expérience a prouvé tout le contraire. En Transylvanie et en Bucowine tous les Cigains ont aujourd'hui des demeures fixes; on les voit fort rarement quitter leurs habitations, et lorsqu'ils le font, c'est avec beaucoup de regret: en Servie le prince Milosch a essayé de les accoutumer à l'agriculture; le premier essai a eu lieu à Poscharewatz et en quelques autres lieux, et il y a bien réussi; ils y vivent heureux, mangent le pain du maïs qu'ils ont planté eux-mêmes et se civiliseront sûrement encore bien plus, pourvu qu'on les traite avec humanité ¹⁾. Le même essai a eu lieu en Moldavie, dans le village de Ripi du district de Fâlcii, où l'on voit sept à huit familles de Cigains cultiver leurs champs avec plus de soin et d'amour que les paysans mêmes.

1) Dr. Fedor Possart, dans l'Ausland du 30 septembre 1836,

Une plus grande preuve que ce peuple peut être civilisé, c'est la classe des Vâtrassi qui autrefois étaient aussi nomades, et qui aujourd'hui ont des demeures fixes, s'appliquent à l'industrie, et ont perdu la plupart des vices des Cigains nomades. Que le gouvernement se donne donc des peines sérieuses, qu'il leur procure le moyen de s'établir convenablement, et il verra ses soins récompensés par la civilisation de tout un peuple: les Cigains ont des vices; mais si l'on parvient une fois à les déraciner de leur cœur, ils seront d'une grande utilité à la Moldavie et à la Valachie, surtout en travaillant comme ouvriers dans les fabriques.

Avant de terminer ce chapitre nous allons donner un tableau de la population des Cigains en Europe:

En Moldavie et en Valachie	200,000 âmes
En Turquie	200,000 —
En Hongrie	100,000 —
En Espagne	40,000 —
En Angleterre	10,000 —
En Russie	10,000 —
En Allemagne, en France, en Italie	40,000 —

Somme totale 600,000 âmes.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Langue des Cigains.

On a longtems prétendu que la langue des Cigains n'était qu'un argot, et cette opinion a été pendant longtems adoptée par la plupart des savants; Grellmann a été le premier qui ait tâché de prouver la fausseté de cette opinion; dans son essai sur les Cigains il a donné quelques détails sur la construction de leur langue et un recueil de mots; mais ces règles citées dans son ouvrage sont si peu importantes et si peu vraies qu'on peut avouer que l'auteur n'avait jamais examiné par lui-même les notions qu'on lui avait données sur cette langue. En 1835, Monsieur le conseiller des écoles Graffunder

publia à Erfurt une esquisse grammaticale sur la langue de ce peuple: le premier il nous a fait voir les règles et la construction de ce dialecte; son ouvrage quoique incomplet, ne manque pas d'être intéressant pour tous ceux qui s'appliquent à l'étude des langues. Car il faut l'avouer la langue des Cigains est un objet curieux et digne de recherche comme leur vie et leurs moeurs. Toutes ses règles, tout son génie prouvent son ancienneté, son origine indostane, et c'est un sujet bien intéressant que d'étudier au milieu de l'Europe un dialecte indien. Monsieur Graffunder nous a montré le premier que c'est leur langue qui sépare les Cigains des autres nations, qui leur fait mépriser tous les peuples, qui les tient enchaînés dans leur caste et les oblige à rester fidèles à leurs moeurs, à leurs usages et à leur vie nomade. Tous les autres peuples sont des *gadschi* des giavours, des payens devant le Cigain, lui seul est *Romnitschel* ou fils de la femme. *Han du me Romnitschel* 1) sont des paroles sacramentales que deux Cigains entendent et comprennent, fussent-ils même des antipodes: c'est à ces mots qu'ils se reconnaissent et qu'ils commencent leur danse de joie. Ces mots caractérisent bien toute la nature des Cigains; on voit combien ils méprisent et haïssent les autres nations: eux seuls sont des hommes, à eux seuls ils donnent ce nom; tous les étrangers sont pour eux des créatures d'une autre espèce, à qui ils refusent même le titre d'hommes! Oui, la langue des Cigains a été leur plus fort asyle, c'est elle qui a repoussé d'eux la civilisation, c'est elle qui leur a donné ce courage de braver pendant quatre cents ans toutes les persécutions et tous les essais qu'on a faits de les détourner de leur vie nomade!

En effet la langue cigaine a une construction, une syntaxe tout-à-fait différente des langues de l'Europe; rien qu'à examiner ses règles on voit qu'elle n'est pas née sur la terre européenne: il faut rechercher son origine, loin, bien loin, dans les Indes; c'est là qu'elle est née, c'est de là que nous vient

1) Es-tu Romnitschel?

ce peuple! Quoique cette langue, extrêmement pauvre au commencement, se soit enrichie de mots de toutes les nations avec lesquelles les Cigains ont été en relation, elle n'en est pas néanmoins restée fidèle à sa grammaire et à son génie. Elle fourmille, si on peut se servir de cette expression, de règles, de mots sanscrits, bengali's, indostani's, multani's, malabaraï's etc.

Le tableau suivant tiré de l'histoire de Hongrie de Fessler pourra donner une idée des rapports de la langue cigaine avec les langues de l'Inde.

Français.	Cigain.	indostani.	multani.	sanscrit.	bengali.	malabaraï's.
Tête	schero	—	er	schira	sir	—
Cheveu	bal	—	wal	—	—	bal
Oeil	ïak	—	aki	akschi	aank	—
Nez	nak	nak	nak	—	naak	—
Bouche	mui	mu	—	—	mu, mun	—
Langue	tschip	schibu	tschuban	—	dschibb	—
Dent	dant	dant	diant	danda	dant	—
Oreille	kan	kan	kan	karnam	kon	kadu
Jour	dives	dyn	degow	devasi	din	dio
Nuit	ratti, ratt gin	rat	rat	ratri	raat	rate.
Soleil	kam	—	kam	kham	—	kham
Lune	schon	schaud	stchandoma	tschanda	schand	tschand
Terre	Pup	—	—	puma	—	buma
Eau	pani	panni	pány	panir	paani	nir, pan
Or	sonnai	sonna	soná	—	suná	suná
Argent	rup	rupa	ruppá	—	rupa	ruppa
Sel	lon, lun	noun	lon	—	—	nun

Une langue ne peut pas rester invariable chez deux branches d'un même peuple, lesquelles, pendant plus de quatre siècles n'ont eu entr'elles aucune relation; c'est ce qui a eu lieu dans la langue cigaine, et d'autant plus qu'elle n'était conservée que dans la bouche du peuple. Le Cigain est divisé en plusieurs dialectes, de sorte qu'il n'est pas étonnant que les Cigains de l'Espagne n'entendent pas tous les mots dictés par ceux de la Moldavie. Ainsi par exemple, en Allemagne, ces hommes nomades disent *Koia sterna* (en allemand *ber Stern*) l'étoile; *Koba mondo* (*ber Mond*) la lune; *Koba stuhlo* (*ber*

Stuhl) la chaise; *Koïa tischa* (der Tisch) la table etc.; tous ces mots ne sauraient être compris par un Cigain de la Moldavie de même que les mots suivants d'origine romaine ou valaque, *drum* chemin, *beveritsa* écureuil, *retzu* canard, ne sauraient être entendus par les Cigains de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Ce qui rend difficile l'étude de la langue de ce peuple, c'est que, naturellement rusé et défiant, il croit dangereux d'informer l'étranger dans les secrets de son dialecte; nous avons dit que sa langue c'est l'asyle du Cigain, il craint donc de l'ouvrir à tous ceux qui ne sont pas comme lui des Romnitschel. Pour tromper donc l'étranger ils lui donnent souvent de fausses expressions; la langue même est créée pour ainsi dire trompeuse, car souvent elle a quatre ou cinq mots pour le même objet, et en retour un seul mot pour quatre ou cinq choses. Ainsi par exemple le mot *bani* signifie lac, rivière, fleuve, mer, océan; *nuscheben* veut dire couler et courir, *tschatscho* vrai et droit etc.

Le cigain, comme le sanscrit, a deux genres, mais pour chaque genre il a plusieurs articles, d'abord l'article *koba* qui se decline ainsi:

N. *koba*, f. *koïa*
 G. *kola*
 D. *kola*
 A. *kola* •

Pour le pluriel c'est encore *kola*, invariable dans tous les cas et pour tous les deux genres.

Les autres articles sont pour le masculin singulier.

N. *o* et *ù*
 G. *o* et *u*, *i* et *e*

Le datif et l'accusatif sont semblables au génitif.

Pour le masculin pluriel:

N. *i* et *e*

G. *o* et *u*, *i* et *e*

de même pour le datif et l'accusatif.

Pour le féminin singulier

N. *i*

G. *i* et *e*.

Ces deux articles *i* et *e* restent invariables pour tous les autres cas du singulier et du pluriel.

Comme les articles se ressemblent au génitif, au datif et à l'accusatif, ils ne peuvent être distingués que lorsqu'ils sont placés près des substantifs qui, au génitif et au datif, sont toujours unis à une préposition *de* et *der*.

Tous les substantifs terminés en *o* sont masculins, au pluriel ils changent le *o* en *e*; tous les substantifs masculins ont à l'accusatif singulier la terminaison *es*, et les féminins la terminaison *a*; à l'accusatif du pluriel les deux genres ont *en*.

Rom, homme, acc. *romes*, pl. *romen*.

Romni, femme, acc. *romnia*, pl. *romnien*.

Tous les substantifs et les adjectifs terminés en *o* se déclinent comme *piro*, pied:

Singulier.

N. *koba piro*, le pied

A. *kola pires*, le pied

D. *kola piresde*, au pied

G. *kola piresder*, du pied.

Pluriel.

N. *kola pire*, les pieds

A. *kola piren*, les pieds

D. *kola pirende*, aux pieds

G. *kola pirender*, des pieds.

Les substantifs et les adjectifs féminins se déclinent de la manière suivante :

Singulier.

- N. *koïa romni*, la femme
 A. *kola romnia*, la femme
 D. *kola romniade*, à la femme
 G. *kola romniader*, de la femme.

Pluriel.

- N. *kola romnia*, les femmes
 A. *kola romnien*, les femmes
 D. *kola romniende*, aux femmes
 G. *kola romniender*, des femmes.

D'après ces déclinaisons on peut voir que le datif et le génitif se forment en plaçant après l'accusatif les prepositions ou plutôt les postpositions *de* et *der*.

Monsieur Graffunder n'a pas encore trouvé la manière dont se déclinent les autres substantifs qui ne sont pas terminés en *o* et en *i*.

La plupart des adjectifs se terminent au masculin singulier en *o*, au féminin en *i* et au pluriel pour les deux genres en *e*.

Les Cigains peuvent former plusieurs adjectifs de tous les substantifs en ajoutant soit à l'accusatif du singulier, soit à l'accusatif du pluriel la terminaison *gro* si on veut avoir un adjectif masculin, *gri* si on veut avoir un adjectif féminin, et *gre* pour le pluriel des deux genres. Les mots *rom* et *romni* donnent quatre adjectifs qui tous ont un sens différent :

- rom*, acc. *romes*, adj. *romes-gro*, d'homme
rom, pl. acc. *romen*, adj. *romen-gro*, d'hommes
romni acc. *romnia*, adj. *romnia-gro*, de femme
romnia pl. acc. *romnien*, adj. *romnien-gro*, de femmes.

Ainsi il y a une grande différence entre
koba diklo romesgro et
koba diklo romengro

car la première phrase signifie: le drap qui vient d'un homme; et la seconde: le drap qui vient de plusieurs hommes.

La formation des degrés de comparaison est très-simple; le comparatif se forme en ajoutant à l'adjectif la terminaison *der*.

puro âgé, *puroder* plus âgé

puri âgée, *purider* plus âgée

pure âgés ou âgées, *pureder* plus âgés ou plus âgées.

Le superlatif se forme en plaçant avec le comparatif le mot *bala*, encore. Ainsi *bala puroder* (mot-à-mot encore plus âgé) signifie très-âgé. Lorsqu'on veut donner plus de force, au superlatif on fait précéder le comparatif de ce mot *kono* quelquefois redoublé: *kono puroder*, très-âgé ou fort âgé, *kono, kono puroder* le plus âgé de tous.

Les pronoms personnels sont:

me, je, moi; *man*, me; *mande*, à moi; *mander*, de moi.

du, tu, toi; *dud*, te; *dudde*, à toi; *dudder*, de toi.

ïob, il; *les*, le; *lesde*, à lui; *lesder*, de lui.

ïoi, elle; *la*, la; *lade*, à elle; *lader*, d'elle.

me, nous; *men*, nous; *mende*, à nous; *mender*, de nous.

du me, vous; *du men*, vous; *du mende*, à vous; *du mender*, de vous.

ïon, *le*, ils, elles; *ïen*, les; *ïende*, à eux, à elles; *ïender*, d'eux, d'elles.

Les pronoms possessifs sont:

miro, f. *miri*, pl. *mire*, mon

diro, f. *diri*, pl. *dire*, ton

maro, f. *mari*, pl. *mare*, nôtre

du maro, f. *du mari*, pl. *du mare*, vôtre

kolesgro, f. *kolesgri*, pl. *kolesgre*, son

kolagro, f. *kolagri*, pl. *kolagre*, son en parlant des femmes

kolengro, f. *kolengri*, pl. *kolengre*, leur.

Les pronoms démonstratifs sont:

gaba, celui-ci

gaïa, celle-ci,
gala, ceux-ci ou celles-ci.

Pour le pronom réfléchi *se*, lès Cigains ont *pes* à l'accusatif singulier, et *pen* à l'accusatif pluriel: p. ex. *u grei hadel pes pre*, le cheval se cabre; *ïon scharena pen*, ils se louent.

Tout ce qu'il y a de plus difficile, de plus défectif et de plus irrégulier dans la langue cigaine, c'est le verbe. Quelques uns de ses tems sont formés d'une manière qu'on ne trouve dans aucune autre langue, d'autres en manquent tout-à-fait, et pour les remplacer on a recours à de longues circonlocutions.

A proprement parler les Cigains n'ont que deux verbes; ce sont les auxiliaires *me hom* je suis et *waben* devenir, qui forment la conjugaison de tous les autres verbes, actifs, passifs, etc. etc.

V e r b e é t r e .

Ce verbe n'a pas d'infinitif.

Présent.	Indicatif.	
	Singulier.	Passé.
<i>me hom</i> , je suis	<i>me homes</i> , je fus	
<i>du hal</i> , tu es	<i>du hales</i> , tu fus	
<i>ïob hi</i> , il est	<i>ïob his</i> , il fut	
	Pluriel.	
<i>me ham</i> , nous sommes	<i>me hames</i> , nous fîmes	
<i>du me han</i> , vous êtes	<i>du me hanes</i> , vous fûtes	
<i>ïo hi</i> , ils sont.	<i>ïon his</i> , ils furent.	

Tous les autres tems de ce verbe manquent.

V e r b e d e v e n i r (*waben*).

Indicatif.	Conjonctif.	
	Présent.	
	Singulier.	
<i>me waba</i> , je deviens	<i>me wabes</i> , que je devienne	
<i>du weha</i>	<i>du wehes</i>	
<i>ïob wela</i>	<i>ïob weles</i>	

Pluriel.

me waha
du me wena.
ion wena.

me wahes
du me wenes
ion wenes.

Passé.

Singulier.

me wetom, je devins
du weial
sob wesas

me wesomes, que je devinse
du weiales
sob weahes

Pluriel.

me wexam
du me weian
ion weien.

me weames.
du me weianes
ion weienes.

Impératif.

we, ou *ab*, deviens
wen, ou *awen*, devenez.

Participe.

wabasgro, devenu
wabasgri, devenue
wabasgre, devenus ou devenues.

Verbes actifs.

La plupart des infinitifs de ces verbes se terminent en *ben* et en *en*: toutefois il paraît qu'il y en a aussi quelques uns qui se terminent en *a* long.

Avant de parler du présent des verbes actifs, disons quelques mots de l'impératif qui représente la racine du mot, et qui de concert avec les verbes auxiliaires sert à former les autres tems. La plupart des impératifs sont monosyllabes, comme *pen*, parle; *sob*, dors; *gur*, frappe; *de*, donne; *dscha*, va; quelques uns cependant sont bisyllabes, comme *rakke*, parle; *chocke*, mens etc. La seconde personne du pluriel de l'impératif se forme de la seconde personne du pluriel du présent, en omettant la lettre *a*.

Le présent se forme de l'impératif et de *waba* présent du verbe *waben*, devenir. Ainsi par exemple on prend l'impératif *rakker*, parle, on y ajoute *waba* et l'on a

me rakkerwaba, je parle

du rakkerweka, tu parles.

tob rakkerwela, il parle etc.

Souvent lorsque deux consonnes se rencontrent dans la formation de ce tems, l'on retranche le *w* de *waba*, de sorte qu'on dit aussi: *me rakkeraba*, *du rakkereka* etc. Et d'autres fois toute la syllabe *wa* disparaît comme *me dschaba* je vais; *me chaba*, je mange etc. Cette réunion faite, le verbe se conjugue au présent de l'indicatif et du conjonctif comme le verbe *waba*.

Le passé se forme par la réunion de l'impératif et du verbe *me hom*, je suis; seulement que le *h* se change en *d*:

pen, parle; *me pen-dom*, je parlai.

Quand l'impératif se termine par une voyelle, le *h* se change en *i*.

le, prends, *me leiom*, je pris

de, donne, *me deiom*, je donnai.

Il y a plusieurs verbes qui sont irréguliers dans la formation du passé: le verbe *dschaben*, aller a à l'impératif *dscha*; il devait donc former au passé *me dschavom*, c'est ce qui n'a pas lieu; le passé de *dschaben* est *me ghevom*, j'allai. *Dschavom* est le passé d'un autre verbe, de *me dschuiaba*, je frissonne, je gèle. *Chaben*, manger a deux passés, *chavom* et *chadon*.

Le verbe mourir est un des plus irréguliers de la langue cigaine: l'infinitif en est *meraben*, l'impératif *mer*, le présent *meraba*, le passé *merdom* et *musom*, et le participe passé *mufo*.

Le participe passé se forme du passé de l'indicatif par l'omission de la lettre *m* de la première personne du singulier:

me dschibdom, je vecus

Participe, *dschibdo*, vécu.

Jamais le *ı* ne se trouve au participe passé: ainsi de *chasom* j'ai mangé, le participe n'est pas *chaso*, mais *chado*.

Tous les autres tems manquent dans les verbes cigains; le passé est employé aussi pour l'imparfait, comme dans l'allemand. Le futur doit être fait par des circonlocutions; ainsi par exemple pour j'y viendrai demain, le Cigain dit *me waba deisa koi*, mot-à-mot, je suis demain là ou je viens demain là, car *waben* signifie et devenir et venir.

Pour les verbes falloir, devoir, pouvoir, le Cigain a les adverbes *hunte*, *sei*, *naschde*, *nei* qui signifient la capacité de pouvoir, de falloir etc. *debel hunte hi*, Dieu doit-être, ou Dieu sera, *me naschde piaba*, je peux boire. Ces adverbes se mettent toujours entre le pronom et le verbe.

Le présent du passif se forme aussi avec le verbe *waba* et le participe passé du verbe: *me waba gurdo*, je deviens battu, ou je suis battu.

Le passé se forme avec le verbe *me hom* et le participe passé: *me hom gurdo*, je suis, ou j'ai été battu; il se forme aussi avec le passé du verbe être: *me homes gurdo*, je fus battu.

Ce n'est pas une grammaire complète que j'ai voulu donner de la langue cigaine, je n'ai ni les moyens, ni les connaissances nécessaires à cet objet: je n'ai voulu donner qu'une idée simple et nette de la construction grammaticale de cette langue pour servir d'introduction au vocabulaire français es cigain qui sera à la fin de ce petit livre. Que ceux qui veulent avoir des notions plus détaillées sur le cigain aient recours à l'ouvrage de Monsieur Graffunder à qui j'ai emprunté presque tout ce chapitre.

Il me reste encore fort peu de chose à dire sur la langue des Cigains: elle est en général harm onieuse et applicable au chant; néanmoins ce peuple a fort peu de chansons, et c'est encore à Monsieur Graffunder que nous devons deux fragments qui pourront donner une idée de l'esprit bien peu poétique de cette nation.

<i>Gader wela.</i>	D'où vient-il
<i>Gader stela?</i>	D'où saute-il?
<i>Ab, miro tschabo' ste!</i>	Allons, mon fils saute!
<i>I tarniromnischala, mangel</i>	La jeune femme va et mendie
<i>I puri romni balo pop</i>	La vieille femme derrière le poêle
<i>Priesterwela.</i>	Prie.

I tarni romni har i rosa

I puri romni har i dschamba:

I tarni romni weli tarno rom

I puri romni weli puro rom.

La jeune femme comme une rose

La vieille femme comme une tortue:

La jeune femme prend un jeune homme

La vieille femme prend un vieil homme.

Les Cigains n'ont pas encore d'alphabet et probablement ils n'en auront jamais; car en se civilisant ils éprouveront de nouveaux besoins et ils ne sauraient conserver une langue aussi défective.

Vocabulaire Français-Cigain.

A.

A prép. *basch*; je reste à table, *me beschaba basch i chamasgri*.
 Abatte, *chiovilaleyu, wusra*.
 Abeille, *birlin*.
 Acheter, *kin*.
 Affamé, *boko*.
 Age, *buda, purana*.
 Agé, *pyro*.
 Agneau, *bakero, bharadohilo*.
 Aigle, *bischothilo*.
 Aiguille, *sub*.
 Ail, *tziria, pura*.
 Aile, *paka*.
 Aile (bière), *livin*.
 Aimer, *gamaben*.
 Air, *prabal*.
 Aller, *dachaben*.
 Alors, *dala*.
 Ame, *sie, wodi*.
 Amour (l'), *koba gamaben* mot-à-mot, l'aimer.
 Amusement, *kel*.
 An, année, *besch*.
 Anc, *baraga esheri*, mot-à-mot, animal aux longues oreilles.
 Anguille, *Alo*, en allemand *Mal*.
 Animal, *télel*.
 Anneau, *Iangustri, gostring*.
 Après-demain, *wawer-dives*.
 Arbre, *ruk*.
 Argent, *rup*.
 Argent (monnoyé), *loevu, lowe*.
 Argile, *kutschahu*.
 Arriver, *wias*.
 Art (manière), *arti*.
 Attciendre, *kelloben*.
 Aune, *kuni, kanî*.
 Avoir faim, *buceloben*.

B.

Baiser, *tshumaben*.
 Barbe, *tshor*.
 Bâton, *coshti*.
 Battre, *guren, maren*.
 Battu, *gurdo*.
 Beau, *rincano, schukker*.
 Beaucoup, *pul*.
 Beaume, *muscatellu*.
 Beauté, *schukkerben*.
 Bec, *schnablus*, en allemand *Schnabel*.
 Berger, *bakringhero*.
 Bête, *gruvni*.
 Beurre, *kil, frill*.
 Bissac, *gono*.
 Blanc, *parno, apono*.
 Blé, *Iiv*.
 Blessure, *tshinneben*, mot-à-mot, le blesser.
 Boeuf, *guru, gurub*.
 Boire, *pien*, en grec *πιω*; ce verbe s'emploie aussi dans la phrase fumer du tabac, *pien tuuli*.
 Bois (le), *gascht*.
 Bois (forêt), *wesch*.
 Boiter, *bangoben*.
 Boiteux, *bango*.
 Bon, *ladscho, mischdo*; le premier mot s'emploie pour les hommes et pour les animaux, le second pour les choses inanimées.
 Bonheur, *baxt*.
 Bonnet, *staldi, huff'o*.
 Bonnetier, *Iaringhero*.
 Bouche, *tshor, mi*.
 Boucher, *maseskero*.
 Boucle d'oreille, *caningaru*.
 Boudin, *goti*.
 Boue, *schik*.

Bouillie, *briia*.
 Bouillir, *cerru*.
 Boulanger, *mareskero*.
 Bourbe, *poschi*.
 Bouteille, *wallin*.
 Boutique, *burrucò*.
 Bouton, *craton*.
 Bras, *musch, mossin*.
 Brebis, *bakero, bakro, bachico*.
 Briller, *bàreskroben*.
 Brouillard, *koeddo*.
 Bruit, *gudli*.
 Brûlant, *chadschabasgro*, le soleil brillant ou brûlant, *koba kam chadschabasgro*.
 Brûlé, *chadschido*.
 Brûler, il brûle, *chadschole*.
 Bû, part. de boire, *pido*.

C.

Cabaret, *kischimmo*.
 Caleçons, *schoste*.
 Camarade, *mahla*; bois camarade, *pie mahla*.
 Campagne, *temm*.
 Canard, *retza*, en român ou valaque *rézza*.
 Celui-ci, *gaba*, celle-ci *gaïa*.
 Cendre, *tschar, düplo*.
 Cent, *tschel*.
 Cercle, *rundo*.
 Cerise, *kirghissin*.
 Cerisier, *kirghissasgro ruk*.
 Chaîne, *schammit*.
 Chaise, *scaurnin*.
 Chambre, *isema*.
 Champ, *akra, pafé*.
 Chandelle, *mumli*.
 Chanson, *ghiv*.
 Chanteur, *ghivaben, baschaben*.
 Chapeau, *muschi, staddi*.
 Chapelier, *staddinghero*.
 Charbon, *angar, mangal*.

Chardon, *karro*.
 Charrier, *biggherit*.
 Charriot, *wardo*.
 Chasse, *schegari*.
 Chasser, *wazh*.
 Chasseur, *wexheskero*.
 Chat, *matschka, stirna, murga*.
 Château, *buklo*.
 Chaud, *tatto*.
 Chaux, *mescho*.
 Chemin, *drum*, en român *drumu*.
 Chemise, *gad*.
 Chêne, *balano mako*.
 Chercher, *mongna*.
 Cheval, *grai*.
 Cheveu, *bal, bala*.
 Chèvre, *Ketschka, Ieschinghingri*.
 Chez, *basch*, qui s'emploie aussi pour la prep. à: je vais chez toi, *me dschaba-basch dude*.
 Chien, *dschukktò*.
 Chose, *dogu*.
 Chou, *schoc, schach*.
 Ciel, *bolepen, schveto, tscherosz*.
 Cigain, *romnitschel, romino*.
 Cinq, *bansch*.
 Cinquante, *pantschwerdesch, panda, pondsandis*.
 Cire, *ierni*.
 Ciseaux, *gadni*.
 Clé, *klidin*, en grec moderne *κλειδί*.
 Cloche, *kambana*, en grec moderne *καμπάνα*.
 Cloître, *klusturi*, en allemand *Kloster*.
 Cochon, *balò, boto*.
 Cochon de lait, *balora*.
 Coeur, *dschi*.
 Cognée, *chinnamangri*.
 Collier, *mericla*.
 Colline, *bar*.

Commettre un adultère, *lube-kirdaspus*.
 Compter, *xhinaben*.
 Concombre, *boborka*.
 Connaître, *Ien*.
 Connaitre, *primierdo*.
 Coq, *baschno*.
 Cordier, *schelenghero*.
 Cordonnier, *kirchinghero*.
 Corps, *trupo*, *teschta*, en român mau trupu.
 Corps de jupe, *truppa*.
 Côté, *andririk*.
 Cou, *men*.
 Coude, *goni*, peut-être du sanscrit gauu, genou et du grec γονυ.
 Coudre, *sivaben*, *sivil*.
 Couler, *nascheben*.
 Couleur, *schin*.
 Coup, *dschurie*.
 Couper, *chinnel*.
 Courbé, *baugo*.
 Courge, *dudum*.
 Courrir, *nascheben*, qui signifie aussi couler.
 Court, *tigno*.
 Cousin, *kako*.
 Couteau, *churi*.
 Couverture de lit, *coppa*.
 Craie, *ghereta*.
 Craindre, *daraben*.
 Créer, *sinaugghi*.
 Crème, *smentino*, en român sméntina.
 Crier, *watlogulli*.
 Cuiller, *roi*.
 Cuirassier, *rittero*.
 Cuire, *pekgun*.

D.

Dame, *araïnah*.
 Dans, *an*.
 Danse, *killin*.
 Danser, *kelaben*, qui signifie aussi jouer.

De, d'où, de là, *gader*; de la table, *gader chamasgri*; d'où vient-il? *gader wela?* il vient de là, *wela gader*.
 Debout, *dardo*; *me homdardo*, je suis debout.
 Déchirer, *chinglet*.
 Demain, *deisa*, ce mot signifie et *demain* et hier; ainsi on dit, *deisa me homes koi*, hier j'y ai été; *deisa me wabu koi*, demain j'y serai.
 Demande, *putziun*.
 Demoiselle, *rachsii*.
 Dent, *dant*, *darya*.
 Derrière (le), *ghew*, *buhl*.
 Derrière, prep. *balul*, *balo*, *latu*.
 Deshabiller, *auriggu*.
 Dette, *kammawa*.
 Deux, *dui*.
 Deux-cents, *duischel*, *deischel*.
 Deuxième, *o duito*.
 Devant, *glan*.
 Devenir, *waben*, ce mot signifie aussi venir, et sert de verbe auxiliaire; comme chez les Italiens le verbe venire.
 Devenir vieux, *puro waben*.
 Diable, *benk*.
 Dieu, *dewe*, *dewel*, *dewol*, *odel*, *deblo*.
 Diligence (l'être diligent) *sik*.
 Dimanche, *gurghe*; ce mot signifie aussi semaine; les Cigains n'ont pas de noms pour désigner lundi, mardi etc. etc.
 Dindon, *pibblerauni*.
 Dire, *penaben*.
 Divorcer, *schamander*, *zhuwaver*, *kindir*.
 Dix, *desch*.
 Doigt, *kuzhilo*, *gusto*.

Donner, *daben*.
 Dormir, *soben*.
 Dos, *dummo*.
 Double, *duber*, *aduito*.
 Douleur, *duk*.
 Doux, *gudlo*.
 Douze, *desch dui*.
 Dragon (monstre), *benk*.
 Droit, *tschatscho*.

E.

Eau, *pani*.
 Eau-de-vie, *tattopani*.
 Eclairer, *chadschaben*.
 Ecorce, *tsilka*, *bolka*.
 Ecrevissse, *hai*, *karodi*.
 Ecrire, *tschindas*.
 Ecureuil, *beveritza*, en român
veverizza.
 Edifice, *ker*, *baua*.
 Eglise, *kangri*.
 Elle, *toi*, pluriel *ion*, qui sert
 aussi pour le masculin.
 Emporter, *sel*.
 Enchaîné, *androssasterkardo*.
 Eachanter, *kovokardas*.
 Endroit, *buchlipen*.
 Enfant, *tschabo*, *liccino*.
 Enragé, *sennetowisa*.
 Enseigner, *sikeraben*.
 Entendre, *schunaben*.
 Entier, *zeto*.
 Entre, prép. *maschkre*.
 Entrer, *iodra*.
 Envelopper, *kellitapru a*.
 Epée, *goro*, *chadum*.
 Epingle, *spinga*.
 Epouser, *tuno*.
 Erreur, *dromna*, *zhedum*.
 Escargot, *bouro*.
 Esprit, *nutro*.
 Estimable, *schoker*.
 Estimer, *schokerben*.
 Et, conj. *dat*.
 Etain, *tschino*.
 Etalon, *gratsch*, *grat*.

Etang, *tallo*.
 Été, *nieli*.
 Eternel, *tschimaster*.
 Eternuer, *tschikateben*.
 Etoile, *sterna*.
 Etre, *me hom* (je suis) ce verbe
 n'a pas d'infinif. *besch*.
 Etre assis, *besch*.
 Etre indisposé, *nastfi*.
 Eux, ils, *ion*.

F.

Faim, *bok*.
 Faire, *keraben*.
 Fantassin, *kuromanghero*.
 Farine, *Jaro*, *saro*.
 Faucon, *wiknia*.
 Faux, *latschilo*, *wingro*.
 Femme, *romni*, *gadschi*, *man-*
nisch, *ghiomni*.
 Fer, *saster*, qui signifie aussi
 de l'eau glacée et en gé-
 néral de la glace.
 Fermer, *clian*.
 Feu, *iak*.
 Feuille, *patrin*.
 Fier, *goiemen*.
 Fille, *tschai*, *galway*.
 Fils, *tschabo*.
 Fin, *sano*.
 Flamme, *flammus*.
 Fleur, *pano*, *ruzha*.
 Flot, *pleme*.
 Foi (le) *buko*.
 Foin, *cass*.
 Foire, *waggantus*.
 Fontaine, *hani*.
 Forêt, *wesch*.
 Forestier, *weschiskero*, *iu-*
garo.
 Forgeron, *sastringhero*.
 Fosse, *ghere*, *wermo*.
 Foudre (la) *fêlheschine*.
 Fonet, *tschuckini*, *tschupini*.
 Foule (la) *but*, *behür*.
 Fouler aux pieds, *stakkerben*.

Fourchette, *pusramangara*.
 Fourmi, *ghiri*.
 Fraise, *muri*.
 Frapper, *del*.
 Frère, *pal*.
 Froid, *skil*.
 Frommage, *kiral, kiras*.
 Fumée, *thub*.
 Fumer, *tafe*; pour fumer du
 tabac, voyez boire.
 Fusil, *puschca*, en român
pussca, yoggramangri.

G.

Garçon, *tschabo*.
 Gâteau, *maricli*.
 Gêlé, *dschado, dschasdo*.
 Gêler, *dschauben*.
 Gendre, *tschagagro rom*.
 Général, *Iammadar*.
 Genou, *tschanga*.
 Genre, *kak*.
 Gentilhomme, *arai*.
 Giro, *tschâben, deletschedo-*
man, sofa.
 Gisant, *tschido*.
 Glace, *saster, ieko, paho*.
 Godt, *sik*.
 Graisse, *tula*.
 Grand, *baro*.
 Grand'mère, *mami*.
 Grange, *granza*.
 Grenouille, *dschamba, diamba*.
 Gros, *besso*.
 Guerre, *koba kuroben, hugri-*
ben, mot-à-mot le com-
 battre.
 Guerrier, soldat, *kutonaskero*.
 Guinée ou tout autre monnaie
 considérable, *culta*.
 Guitarre, *tschilthiman*.

H.

Habit, *Tschucca*.
 Hache *tower, tober*.
 Hair, *haw*.

Hâter (se), *hecco*.

Haut, *pral*.

Hérisson, *hotschawitscha,*
stachlinghero.

Hiver, *wind*; ce mot sert pour
 exprimer la mauvaise sai-
 son, comme *nieli été* pour
 désigner la bonne; car les
 Cigains n'ont de nom ni
 pour printems ni pour au-
 tomne.

Homme, *rom, manusch*, seu-
 lement au pluriel comme
 gens.

Horloger, *gambainghero*.

Hôtel, *werda, Kischimmo* en
 român *crissma*.

Hôtelier, *wirthus*, en allemand
Wirth.

Huit, *ochto, ochdo*.

I.

Ici, *gade*.

Idole, *dewo*.

Il, *ïob, koba, lo*, pluriel *ion,*
kola, le qui signifie aussi
 elles.

Ille, *wesch*.

Injurier, *zhingher*.

Interroger, *delman*.

J.

Jambe, *herro*.

Jardin, *bar*.

Je, moi, *me*, pl. *me*.

Jetter, *wusrit*.

Jeu, *kel*.

Jeune, *tarno*.

Jeune homme, *rachlio*.

Joli, *arincino*.

Joue, *tscham*.

Jouer, *kelaben*.

Jouer du violon, *boschri*.

Jour, *diwes, diwons*.

Jument, *greni*.

L.

Lac, *bâni*; ce mot s'emploie aussi pour désigner rivière, fleuve, mer, océan.
 Laid, *tschorero*.
 Laine, *puzhum*.
 Laisser, *muk*.
 Lait, *tud, zud*.
 Langue, *tschip*.
 Langue (dialècte) *koba rackeben, koba rackriben*, mot-à-mot le parler.
 Lanterne, *duddramangru*.
 Lapin, *caningo*.
 Large, *borum, bulhaslo*.
 Larmes, *sua*.
 Le, *koba, o, u, la, koia, i*, les *kola, i, e*, pour le masculin et pour le féminin.
 Lèche, *tscharaben*.
 Lent, *lokes, betschaker*.
 Lettre, *liel, lill, chinnamasngri*.
 Leur, *kolengro*, pl. *kolengre*.
 Lever (se) lève-toi *ste pre*.
 Livre, *pïro*.
 Lier, *bandoben*.
 Lièvre, *tschoschox, schascho*.
 Lion, *baro peng; oxaschlana*.
 Lit, *wuddress, tschiben*.
 Livre (la), *libra*.
 Livre (le), *buchos*, en allemand Buch.
 Loin, *dur*.
 Loup, *ru*.
 Lourd, *bharakilo*.
 Lumière, *dud, mumli, mumieli*.
 Lune, *schon, tschemut, mrascha, mondo*.

M.

Main, *wast, wass*.
 Maison, *ker, oaha*.
 Maitre, *derai*.
 Manger, *chamaben*, mangé *chudo*.

Manière, *goswro*.
 Manquer du nécessaire, *brat*.
 Manteau, *plaschta*.
 Matelot, *baringhero*.
 Matin, *feizrite, sola, deisale*.
 Méchant, *nanilasch, erio*.
 Melon, *herbuzho*, en român *harbuzu*.
 Mémoire, *rikewela*.
 Menacer, *pretterdum*.
 Mendier, *mangaben*.
 Mentir, *goschoben, chocheben*.
 Mer, *baro pani* mot-à-mot la grande eau.
 Mère, *dai*.
 Mésure, *kuni*.
 Mets (le), *gaben, mass* qui signifie aussi viande.
 Mettre dedans, *schivitadrua*.
 Mettre sur, *schiven*.
 Miel, *pischa, gwin, mescho*.
 Mien (le) *miro*, fem. *miri*, pl. pour les deux genres *mir*.
 Mille, (nombre) *deschwerschel, ekezeros, sero*.
 Mille (mesure) *iemia, migamea*.
 Misérable, *tschoro, ropen*.
 Mois, *manet, schon* qui signifie aussi lune.
 Moitié, *pasch*.
 Monde, *bolepen* qui s'emploie aussi pour ciel.
 Montagne, *hedio*.
 Monter à cheval, *kista*.
 Morceau, *gotter*.
 Mort (la) *koba meraben*, mot-à-mot le mourir.
 Mort adj. *mulo*.
 Mot, *lab, ato*.
 Mouche, *madiho, matzlin*.
 Mouchoir, *pannigascha*.
 Mourir, *meraben*.
 Mouton, *bakero, upritudli-lom*.

Musique, *koba buschaben*,
mot-à-mot le chanter.

N.

Navet, *canauvo*.
Nécessairement, *hunte*.
Neige, *Iive*.
Neuf, *ennit*, en grec *inía*.
Neuf (nouveau), *nevo*.
Nez, *nák*.
Noir, *kalo, melelo*.
Noix, *pehenda*.
Nom, *nao, lawe*.
Nombre, *ghin*.
Nommer, *naben*.
Non, *nei*.
Noante, *Eiiawerdesch, en-
niandis*.
Nôtre (le) *maro*, fem. *mari*,
pl. *mare*.
Nous, *me*.
Nû, *kindo*.
Nuage, *felhoeschnodi*.
Nuit, *ralli, ratt, radscha,*
rattgjn.

O.

Obscur, *tamlo*.
Obscurité, *pratness*.
Odorat, *sung*.
Oeil, *iak*.
Oeuf, *iaros, garum, yoro*.
Ognon, *purum, lolipurum*.
Oie, *capin*.
Oiseau, *tschiriclo, tschirclo*,
petit oiseau, *tschiriclora*.
Oncle, *dadesgro pral, coc*.
Ongle, *nai*.
Onze, *desch iek*.
Or, *sonnai, sannikey, schom-
nakai*.
Oreille, *kan, cam*.
Orge, *ghib, arpu*.
Oter, *sellitaria*.
Ouille, *scenio*.
Ouvrir, *pirronit*.

P.

Païen, c'est-à-dire tout homme
qui n'est pas Cigain, *gad-
scho*, en hebreu *goi*, en ture
giavour.
Paille, *pul, pos*.
Pain, *leium, maro, chome-
resgro*.
Pain-blanc, *deblank*.
Pain-bis, *debank*.
Palpiter, *tschil*.
Pantalons, *gullub, chalu, kal-
schis*.
Parler, *rackerben*.
Pauvreté, *tschorori*.
Pêcheur, *matschinghero*.
Peloton-de-fil, *tav*.
Père, *dad*, en român *tati*.
Personne (pr. neg.) *nani kek*.
Petit, *billo*.
Petit-enfant *tarnepen*; elle
prend un petit-enfant, *kola
wela i tarnepen*.
Petit-fils, *purutschau* mot-à-
mot, enfant d'âge.
Peu (le), *pisla*.
Pied, *piro*.
Pierre, *bar*.
Pierre à aiguiser, *aschpin,*
homokoro.
Pierre à fusil, *ieghekoro bâr*.
Pigeon, *tovadet*.
Pincettes, *schivyá*.
Piquure, *dshurie*, je pique
me daba dshurie, m. à. m.
je donne une piquure.
Pistolet, *banduk* qui signifie
aussi tout autre arme à
feu.
Planche, *pal*.
Plante, *zhach, scha*.
Plastron, corps de cuirasse,
harmi.
Plein, *perdo, podó*.
Pleurier, *burwin*.
Pleuvoir, *brischaben*.

Plomb, *molibo*, en grec moderne *μολύβι*.
 Pluie, *brischint*, *bischa*, *bre-schindo*.
 Plume, *por*, *pori*, *for*.
 Poêle, *pop*.
 Poids, *paro*, *birdo*.
 Poire, *brohl*.
 Pois, *hirhul*.
 Poisson, *matscho*, *mulo*, *tzeftiakero*.
 Poitrine, *kelin*, *pörsch*.
 Poivre, *peperi*.
 Pomme, *pabui*, *pomya*.
 Pomme-de-terre, *provingra*.
 Porte, *wudda*.
 Porter, *hischawa*, *leiauna*.
 Poser, mettre, *tchwaben*.
 Pouce, *gaxho*, *paltzo*.
 Poule, *canni*, *daschni*.
 Poulin, *tarno gresch*.
 Poux, *puzhum*, *dschulo*, *paschan*.
 Prendre, *leben*.
 Près, *lungs*, *basch*; je place près de la table, *me tschewaba lungs i chamasgri*; la table est près du poêle, *ichamasgri hi basch opop*.
 Presqu'île, *pas wesch*.
 Prier, *priesterben*.
 Prière, *mangawa*.
 Prince ou tout autre souverain, *rai*.
 Princesse, *rani*.
 Principauté, *rag*.
 Prison, *starrapan*.
 Produire, *linmaugki*.
 Profond, *gor*.
 Promener (le) *yaw*.
 Prophetiser, *durkeben*.
 Puce, *jua*, *tzua*.
 Puissant, *sorlo*.

Q.

Quarante, *saranda*, *schtar-wcrdesch*.

Quatre, *stahr*, *schtar*.
 Quatre-vingts, *öchtowerdesch*.
 Quatrième, (le) *o schtarto*.
 Que, conj. de comp. *har*; la fille est plus jeune que la mère, *koiu tschai hi tarnider har koiu dai*.
 Quenouille, *rozho*.
 Quereller (se) *schingher*, *tsat-schoben*.
 Question, *putzium*.
 Queue, *pori*.

R.

Rave, *repani* en grec moderne *ρίζαν*.
 Récompense, *Pleisserdum*.
 Relever, *sellitaprua*.
 Remercier, *parrac*.
 Renards, *renade*.
 Rencontrer, *kuroben*.
 Respiration, *doko*.
 Rester, *tchwaben*.
 Revêtir, *ruddi*.
 Riche, *barwello*.
 Rire, (le) *sa*.
 Rire, *saien*.
 Rivage, *kunara*, *parru*.
 Rivière, *bâni*.
 Robe, *schubbus*.
 Rompre, *paggherben*.
 Rose, *rosa*.
 Rosée, *nrascha*, *osch*.
 Rossignol ou crochet, *bungo klidin*.
 Rôtir, *ceddo*.
 Rouge, *allullo*.
 Route, *drum*, en român *drumu*.
 Rue, *stigga*.

S.

Sable, *balu*.
 Sac, *gunno*.
 Saisir, *sasdo*.
 Saisir, *stildum*.
 Salpêtre, *lonkeren*.
 Sang, *rat*.

Sanglier, *bikarisch, krohilo*.
 Sanglotter, *nakkeben*.
 Sauter, *staben*.
 Savoir, je sais *me tschanna*.
 Savon, *sapuni, sappin*.
 Scier, *tschinnaben*.
 Sec, *schukrohilo*.
 Secher, *schucco*.
 Seigneur, *rai*, qui signifie aussi prince.
 Sel, *lon, lun*.
 Semaine, *gurghe*, voyez le mot dimanche.
 Sentinelle, *sentinella*.
 Sentir, (neutre) *sung*.
 Sept, *efta*.
 Septante, *eftawerdesch*.
 Serpent, *sap*.
 Servante, *rakli*.
 Seul, seulement, *nango*.
 Sévère, *mitschach*.
 Shilling, *gurischi*.
 Si, *di*.
 Simple, *asecto*.
 Singe, *papinoci*.
 Six, *schob*.
 Soeur, *pen*.
 Soie, *rezh*.
 Soif, *truxhilo*.
 Soir, *belbih*.
 Soixante, *Schowerdesch, scho-andis*.
 Soldat, *lurdo*.
 Soleil, *kam*.
 Sommeil, *sowawa, sulti*.
 Son, pr. pos. *kolesgro*, pl. *kolesgre*, sa *kolagro*, pl. *kolagre*.
Sot, dumino, en allemand dumm.
 Soufflet, (coup) *tschammedini*.
 Souffre, *kandini, numi*.
 Souliers, *chaca*.
 Source, *hani, foliasi, schello*.
 Sucre, *gudlam*.
 Suite, *palmande*.
 Sur prep. *bral, ab*.

T.

Table, *chamasgri*.
 Tablier, *schaducca*.
 Tambour, *lombun, tabuk*.
 Tante, *dadesgri pen, bibbi*.
 Tems, *tschiro*.
 Tems de coucher, *wuddrusti-tschiro*.
 Tems de dîner, *hapristi-tschiro*.
 Tenace, *naneleskekso*.
 Tente, *tschaler, chör, tanya*.
 Terre, *pup, Schick*.
 Tête, *aok, taok, po, schero*.
 Thé, *multrä mangri*.
 Tien, (le) *diro*, f. *diri*, pl. *dire*.
 Tirer un coup de fusil, ou tuer avec, *kari*.
 Tirer les armes, *cua*.
 Toile, drap, *diklo*.
 Tombeau, *gowr*.
 Tomber, *peraben*.
 Tonnerre, *tschetogasch, gwit-trolo*.
 Tortue, *dschambä*.
 Tousse, *ghas*.
 Tousser, *ghäsen*.
 Travail, *butin, butsi*.
 Trente, *trianda, tranda*, ou *drin kope desch*, trois fois dix.
 Triste, *tuggonso*.
 Trois, *drin*.
 Troisième (le) *o drito*.
 Tromper, *gohenä*.
 Trou, *gheb*.
 Trouver, *latscht*.
 Truie, *balitschi, bali*.
 Tu, *du*.
 Tuer, *man*.
 Tuer à laboncherie, *kuroben*.

U.

Un, *iek*.
 Uriner, *muterben*.

V.

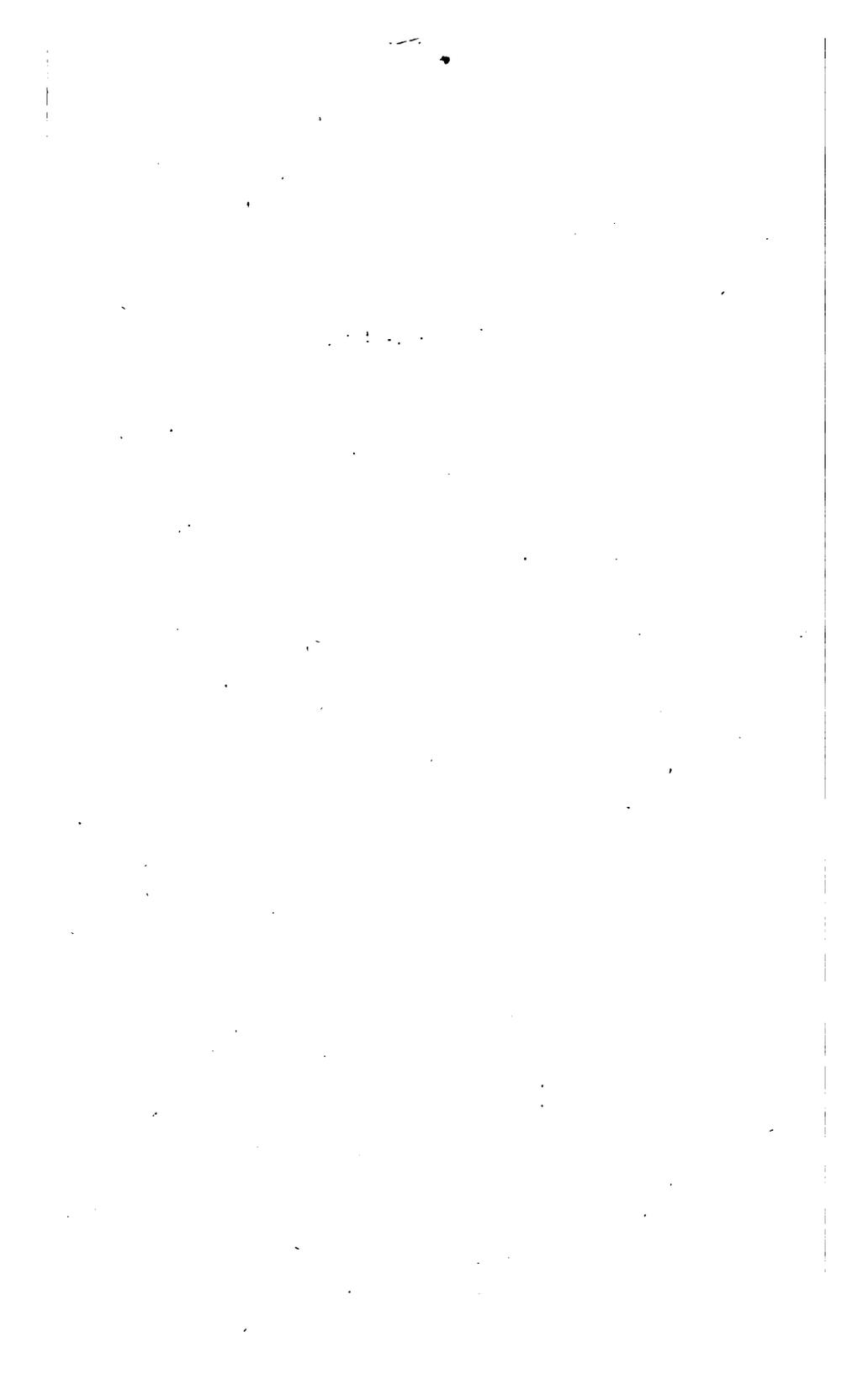
Vache, *grumni*.
 Vaisseau, *bars*.
 Valet, *veleto*.
 Vase, pot, *currio*.
 Veau, *Variuhilo*.
 Vendre, *latsakerit, bikken*.
 Venir, *hav*.
 Vent, *bear, balval*.
 Ventre, *per*.
 Ver, *kirmo*.
 Vérité, *kola tschatschabèn*,
 m. à m. le dire vrai.
 Verre, *bechari*, en allemand
Becher.
 Veuve, *pevli*.
 Viande, *mass*.
 Vie, *tschiwawa*.
 Vierge, *tschek*.
 Vieux, *puro*.
 Vif-argent *tschindo rup*.
 Vigilant, *massob*.
 Village, *gaue, gal, iegag*.

Ville, *gäv*.
 Vin, *mot*.
 Vin-aigre, *schut*.
 Vingt *bisch*; vingt un *bisch*.
iek etc.
 Violon, *schetra, boschiman-*
gri.
 Vitrier, *finitringhero*.
 Vivre, *dschiwaben*.
 Voir, *dic*.
 Vol, *tschordas*.
 Voler, *tschoren, tschoa*.
 Voleur, *tschor*.
 Vôtre, (le) *du mào*, f. *du*
mari. pl. *du mare*.
 Vous, *du me*.
 Voyage, *drum*, qui signifie
 aussi chemin.
 Vrai, *tschatscho*, qui signifie
 aussi droit.

Y.

Y, *koi*.

Imprimé chez L. W. Krause à Berlin.



LES TSIGANES

EN

MOLDAVIE ET VALACHIE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

GÉRARD, LE TUEUR DE LIONS.

BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL NÉGRIER.

LE PREMIER COUP D'ÉPÉE DE MARCEAU.

LES
ESCLAVES

TSIGANES

DANS LES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES

PAR

ALFRED POISSONNIER

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A BUCHAREST,

AVEC UNE PRÉFACE

DE

M. PHILARÈTE CHASLES

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

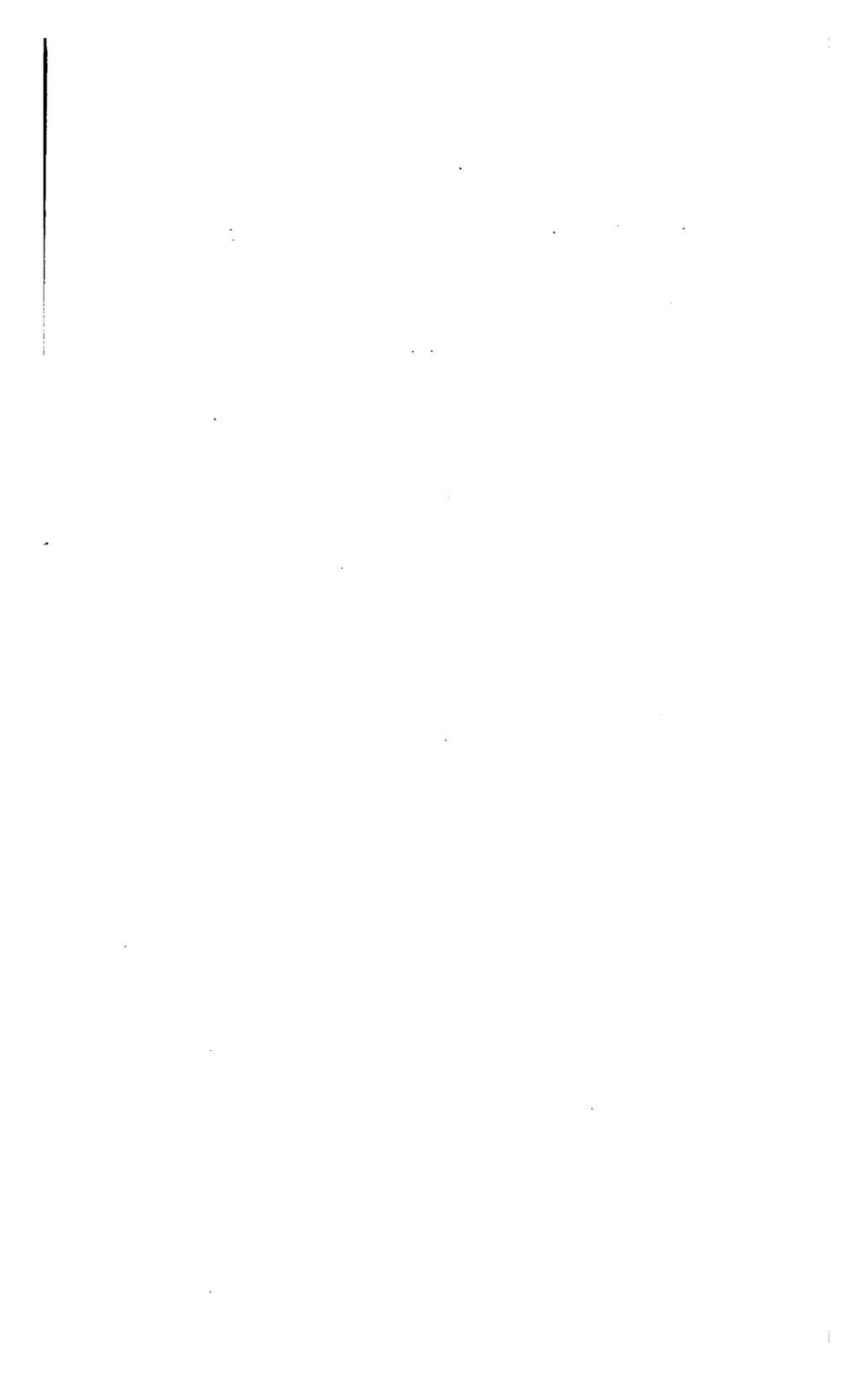
PARIS

FERDINAND SARTORIUS, ÉDITEUR

9, RUE MAZARINE, 9

L'Auteur et l'Éditeur se réservent tous droits de reproduction.

1855

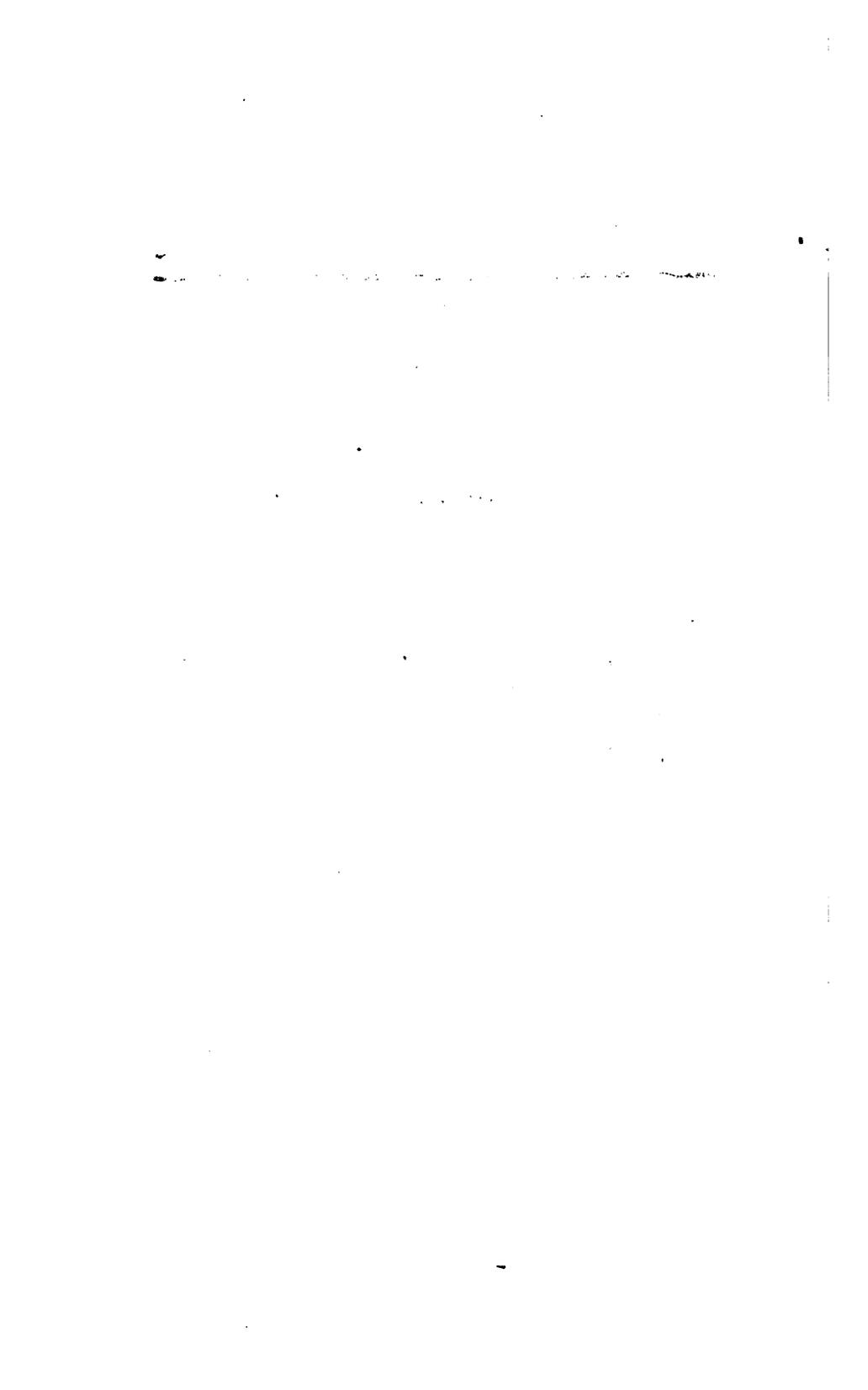


AVIS DE L'ÉDITEUR

On trouve dans la *Presse* du 5 octobre 1855 :

« Nous lisons dans une correspondance parisienne adressée à l'*Indépendance belge* que M. Alexandri, jeune boyard des principautés moldo-valaques, vient d'affranchir spontanément les *serfs* de ses domaines. Le même journal annonce aussi que M. Alexandri vient de fonder à ses frais, à Jassy, un recueil mensuel sous le titre de *La Roumanie littéraire*. Plusieurs écrivains français doivent travailler à cette publication. »

Nous avons pensé faire une œuvre utile en réimprimant une brochure de M. Poissonnier, professeur de langue et de littérature françaises à Bucharest, sur ces peuples encore livrés à l'esclavage dans les principautés danubiennes, et qui ne sont autres que les frères de cette race *maudite* que nous nommons en France des *Bohémiens*.



Il n'est pas de fraction de l'humanité, telle misérable, dégradée, abjecte ou ignorante qu'on la suppose, qui ne soit aujourd'hui un objet d'intérêt et de curiosité sympathiques. Les relations futures des peuples entre eux auront pour base dans l'avenir le dogme de l'Unité humaine.

Aussi reçoit-on avec reconnaissance tous les nouveaux renseignements, tous les documents authentiques apportés par les voyageurs, les philologues, les observateurs, pour compléter cette vaste science de l'ethnographie, peu avancée encore, mais qui chaque jour élargit son horizon, assure ses bases, vérifie ses acquisitions, et passe de l'hypothèse à la vraisemblance, de la vraisemblance à la certitude, en attendant le moment définitif où toutes les lumières obtenues se réuniront en un foyer et éclaireront, aux yeux du genre humain étonné, le passé et l'avenir de ses destinées.

Voici un document curieux, relatif à l'une des plus douloureuses épaves de l'histoire, à ce fragment détaché de la souche hindoustannique, à ces vieux Parias de l'Inde brahmanique, qui, fuyant le glaive de Timour, se sont répandus sur la face de l'Europe, en ont effrayé, séduit ou amusé les populations, et, sous le nom de Tsiganes, Zingari, Bohémiens, Égyptiens, Gypsies, ont subi les persécutions les plus cruelles, sans jamais abdiquer leurs coutumes, leur idiome et leurs traditions. M. Poissonnier les a observés dans la région de l'Europe où leurs errantes tribus se sont multipliées avec le plus de fécondité et de liberté ; avant lui Grellmann et l'Anglais Borrow avaient étudié ce curieux phénomène sous les divers aspects de l'érudition et de la philologie. M. Poissonnier apporte des détails précieux et inconnus sur leurs migrations, leurs souvenirs, leurs mœurs présentes, le degré de civilisation qu'ils ont atteint ou qu'ils peuvent atteindre, et la législation singulière qui les régit.

Ces pauvres Tsiganes, comme le prouvent les recherches de Grellmann et de M. Poissonnier, appartiennent à la grande famille des races indo-européennes, qui, vers le septième siècle avant notre ère, pénétrèrent en Orient par la Perse, en Europe par la Grèce, et s'emparèrent de la suprématie intellectuelle du monde. Elles l'ont toujours gardée. Hellènes, Persans, Keltés, Italiens, Germains, Scandinaves partis, non ensemble et en masse,

mais à des époques diverses, des hauteurs de l'Hindoukousch et du Belourtag, sont venus développer la civilisation humaine, à laquelle les enfants de Cham et de Sem avaient donné une impulsion grande et incomplète. Depuis cette époque, le sceptre des arts et de la guerre, celui de l'administration et de l'industrie sont restés entre leurs mains.

Quelques groupes, les Persans, les Grecs, les Romains, dans le monde antique, — les Italiens, Espagnols, Français, Teutons, Anglais, Anglo-Américains, dans le monde moderne, — ont pris les devants. D'autres sont restés en route; certains, après avoir vaillamment marché, se sont reposés tout à coup et restent stationnaires; d'autres, comme les races slaves, sont arrivés tard; quelques-uns, les populations du Caucase, par exemple, n'ont point quitté leur barbarie primitive. En dépit de ces retardataires, la grande armée indo-européenne est en marche; elle accroît ses forces, multiplie ses ressources, envahit la planète, s'assimile peu à peu toutes les races, les civilise ou les absorbe, s'empare de l'Océanie, de l'Australie, des deux Amériques, pénètre jusqu'aux pôles, et accomplit son œuvre.

On verra dans le curieux traité de M. Poissonnier sur les Tsiganes que la plus humble fraction de ces retardataires indo-européens que nous signalions tout à l'heure est encore de notre race, et que trois caractères spéciaux et ineffaçables, — la beauté, — l'aptitude aux arts, —

l'organisation, — ne leur font point défaut. Puissent ces pages intéressantes de M. Poissonnier attirer l'attention sur eux ! Il aura fait une bonne œuvre, si l'on améliore et relève le sort de ces pauvres Tsiganes, bataillon perdu, épave de la grande armée indo-européenne qui marche aujourd'hui à la tête des destinées du genre humain.

PHILARÈTE CHASLES.

Paris. Institut. 20 octobre 1855.

Les historiens qui se sont occupés des *Tsiganes* ou *Zingares* diffèrent d'opinion sur l'origine de ces peuples et sur la date précise de leur migration.

Hérodote constate qu'à Colchos il existait de son temps des esclaves aux yeux noirs et aux cheveux crépus, assez semblables, par leurs mœurs, aux Tsiganes.

J.-P. Ludwig affirme avoir vu une chronique prouvant qu'en 1250 il se trouvait, parmi les peuples de Bela IV, des hommes du nom de *Cingari* ou *Gingari*.

Divers auteurs donnent pour origine à ces peuplades la Tingitane, les bords de la *Tusca* (Oued-el-Berber), non loin de la Mauritanie romaine. D'autres les font descendre des Scythes Méotiens; plusieurs

cherchent même à prouver que ce sont des Tartares, des Zaporogues ou des Seljoucides, que l'on désignait encore sous les noms de *Kourgans* et *Skolotes*, appartenant à la grande famille des Mongols.

Tout en admettant qu'à des époques indéterminé et antérieurement à l'année 1399, diverses peuplades de Tsiganes soient venues se fixer en Europe, c'est seulement à partir de cette date qu'il est possible de les suivre historiquement, d'étudier leurs mœurs, en élaguant des chroniqueurs du moyen âge tout ce qui peut nuire à l'exacte appréciation de ceux qu'ils nommaient *Azinghans* et *Athingans*.

Mais, si une discussion peut s'établir sur la patrie originaire des Tsiganes, elle ne saurait sérieusement porter que sur la Lybie ou sur l'Hindoustan, sans que l'on puisse, dans cette dernière contrée, leur assigner le Multan ou le pays des Mahrattes comme point de départ.

En effet, au milieu de cette profusion de commentaires que nous possédons sur ce sujet, on ne saurait s'arrêter à l'opinion de Muratori, qui introduit les Tsiganes en Europe par l'Italie; et on doit rejeter également celle de Majole, qui les pousse de l'Espagne sur l'Europe, faisant de ces peuples des descendants des Maures ?

Quant à l'historien Eckhart, il s'oublie jusqu'à confondre leur passage en Pologne avec leur point d'origine.

Les Scythes Méotiens, ou habitants du Palus Méo-

tide (mer d'Azof), sont caractérisés par Plutarque de manière à ne laisser aucune confusion possible entre eux et les Tsiganes. Ces barbares furent constamment excités, dans leurs envahissements, par des causes matérielles et des passions guerrières; *stature, armes, langue, tout en eux était imposant*; leur peau n'était point olivâtre, mais basanée, leurs yeux étaient verts; les hautes forêts et les montagnes neigeuses leur étaient connues.

Tous les Tartares sont guerriers. Les Kourgans se distinguaient particulièrement par leurs excursions militaires, lesquelles suscitèrent, en Podolie, des soulèvements qui retentirent même en Occident.

Eh bien, nous ne rencontrons là aucun des caractères propres aux Tsiganes.

Si d'après leur teint olivâtre et leurs yeux noirs, si surtout à cause de leur existence nomade, on veut faire des Tsiganes des habitants de la Tingitane africaine, de nombreuses raisons détruiront de même cette supposition. La langue tsigane n'est point celle des enfants du désert; quoique nomades, ils n'ont point le caractère guerrier et vindicatif de ce peuple qui fournit autrefois des Micipsa, des Jugurtha, et a su enfanter encore de nos jours Bou-Maza et Abd-el-Kader.

Si l'on veut ensuite pénétrer dans les mouvements des races humaines, qui sont, en général, attirées les unes vers les autres en raison de la configuration du sol, on voit que tout peuple vivant dans l'isolement s'éloigne d'autant plus de l'unité sociale que

sa situation géographique l'a placé hors du centre.

On a reconnu également que les peuplades des plaines brûlantes de l'Afrique, bien que soumises à un mouvement continu, ont cependant des limites qu'elles ne franchissent pas dans le flux et le reflux de leurs migrations.

La sobriété et l'usage de produits secs de la terre dans l'alimentation sont pour ces peuples des lois naturelles qui s'allient à leurs goûts, et les lois religieuses viennent encore affermir en eux ces tendances.

Les Tsiganes, au contraire, recherchent des aliments plus substantiels.

D'autres preuves, non moins concluantes, achèvent d'effacer toute probabilité d'origine en Tingitane. Le Tsigane n'a jamais refusé d'adopter la religion des peuples avec lesquels il a communiqué, et s'il n'a pas toujours été un observateur scrupuleux des pratiques religieuses, il n'a du moins jamais rejeté la consécration d'une religion, de préférence à une autre.

Cette souplesse de caractère ne se rencontre point chez le Numide. L'islamisme eût certainement enveloppé ces tribus dans sa fougue de prosélytisme qui satisfaisait particulièrement les instincts et les rêves des peuples rapprochés du désert. Cette transformation accomplie, les Tsiganes, fortifiés dans leurs croyances, eussent opposé des difficultés sérieuses à de nouveaux changements, suivant en cela l'exemple de tous les peuples qui se sont ralliés à l'islamisme.

Enfin, comme dernier argument, n'est-il pas permis de se demander comment les Tsiganes, organisés en caravanes de voyageurs, et nullement en caravanes guerrières, auraient pu traverser tant de contrées africaines où les luttes sont incessantes, où le fort impose toujours sa puissance au faible? Indubitablement ces caravanes eussent été arrêtées, asservies ou anéanties.

En venant, au contraire, de l'Hindoustan, ces peuples émigrants traversaient l'immense royaume des Séleucides, qui, comme on sait, ne coûta aux légions romaines que quatre cents hommes pour opérer à Magnésie la dispersion complète de la formidable armée d'Antiochus, sur ce terrain même où Ortogrul vint s'établir, entre Alep et Césarée, et qui fournit à Orcan, son successeur, l'occasion de menacer l'Europe, en offrant à sa marche un pays ouvert.

Ceux qui insistent pour une origine africaine des Tsiganes se sont-ils bien rendu compte de l'industrie de ces peuples, des métiers qu'ils exerçaient, des nécessités d'un développement civilisateur parmi eux? En supposant que les Romains aient laissé, dans ces contrées éloignées, tous les éléments propices à une régénération, où se trouvaient les débouchés? On sait qu'en Afrique les métiers sont exercés dans les pays de montagnes. C'est une loi, une nécessité qui a été consacrée par la nature. L'homme des monts, qui ne peut vivre des produits de la terre, les tire de la plaine pour les travailler, les manipuler, les transformer dans les lieux élevés qu'il habite.

Si enfin il ne peut vivre par son industrie dans son propre pays, ce montagnard va dans la plaine pour une saison, une campagne de labeur. Les Tsiganes, totalement adonnés aux métiers, n'ont donc pu tirer leur origine des plaines de la Tingitane.

Mais quelques traits de caractère, une certaine conformité naturelle, beaucoup de pratiques usuelles, rattachent les Tsiganes aux anciens habitants de la Lybie que l'on désignait sous le nom de *Psylles*.

Malheureusement, au rapport d'Hérodote et de Pline, ces peuples étaient détruits ou dispersés longtemps déjà avant ces auteurs. Caton d'Utique, guerroyant en Lybie, trouva bien, il est vrai, des Psylles pour le suivre dans ses expéditions, afin de le préserver des morsures des serpents. Mais ces charmeurs ne constituaient assurément pas un peuple.

Les débris de cette étrange nation qui se vouait aux jongleries, aux sortilèges, se retrouveraient-ils dans les sectes nommées *Derkaoua* et *Aïssaoua*, que l'on rencontre encore en Afrique?

La première a pour principe de refuser tout travail manuel comme étant une insulte à la Divinité. « L'homme a été créé, dit le Derkaoui, pour vivre de l'enfantement naturel de la terre. »

La seconde secte, nommée *Aïssaoua*, se livre aux enchantements, pratique des sortilèges.

Mais sont-ce bien les débris des Psylles de la Lybie, ou ne serait-ce pas encore l'une et l'autre des tribus errantes démembrées de ces Tsiganes de l'Hindoustan?

Le principe du Derkaoui a été et est encore admis par beaucoup de tsiganes : on l'a constaté ; les pratiques de l'Aissaoui sont l'apanage héréditaire de certaines tribus Tsiganes. Pourquoi ne retrouverait-on pas de ces pauvres Hindous en Afrique?



II

Rien d'étrange, d'anormal dans ces peuples. Ce sont les vivants témoignages des âges primitifs, des superstitions, des erreurs de l'enfance de l'humanité; mélange d'hallucinations et de réalités, de foi et de négation.

L'apparition des Tsiganes, vers 1399, devait être un sujet de curiosité et non d'épouvante, car ils avaient brisé les premières étreintes de la barbarie. Semblables à ces populations de l'Amérique que la brutalité de l'Espagne anéantit sous ses conquêtes, oubliant que déjà elles étaient en marche vers la civilisation, les Tsiganes, en se transplantant eux-mêmes au milieu de la race blanche, perdirent tous les éléments civilisateurs qu'ils croyaient apporter aux peuples de l'Occident.

Non ! leur origine ne saurait être douteuse. Les Tsiganes viennent de l'Hindoustan ; car ils portent en eux, et avec eux, toutes les vérités et toutes les erreurs de ces peuples de l'Inde qui, en conservant notre langue primitive et en se développant dans des âges antérieurs, nous ont transmis tant de monuments du dérèglement de leur imagination.

Les Tsiganes sont bien les *Parias* de l'Hindoustan, mais en prenant ce nom de *Parias* avec la signification qu'il a dans ces contrées, c'est-à-dire des hommes séparés de la caste des grands par des métiers : des *Soudras* (agriculteurs) ; des *Pourânas* (malfaiteurs), chassés des *Zats* ou tribus ; des *Vallowers* (serruriers) ; des *Chakilis* (savetiers) ; des *Mautchiers* (tanneurs) ; des *Kallabantrous* (voleurs) ; des *Dambarous* (mendiants et jongleurs) ; enfin des *Otters* (travailleurs nomades).

Toutes ces castes ou *Zats* sont, dans l'Hindoustan, sous la domination des brahmes, et tellement méprisées, qu'aucun de ses membres ne peut être admis, même comme domestique, dans la demeure d'un noble.

Les métiers apportés en Europe par les Tsiganes se trouvent concorder avec ceux que pratiquaient alors dans l'Hindoustan les *Parias* ; leurs connaissances sont les mêmes ; et leur langue vient, d'une manière irrécusable, confirmer cette opinion.

L'historien Thomasius n'en persiste pas moins à dire avec naïveté : « Les Bohémiens (Tsiganes) se « prétendent originaires de la basse Égypte ; en cela

« ils doivent être crus, car ce sont d'honnêtes et braves gens. »

Andreas (*in Chron. Bavar.*, page 112) est de l'avis de Thomasius, il s'exprime ainsi sur les Tsiganes : « *Eodem anno 1433, venerunt ad terram nostram quidam de populo Cinganorum qui dicebant se esse de Ægypto.* »

Kranz, Aventin et Münster adoptent la même opinion. Aventin ajoute durement : « *C'est une horde de bandits venus des frontières de la Hongrie et de la Turquie.* »

Comme on voit, les écrivains qui ont parlé des Tsiganes diffèrent de sentiments non-seulement sur leur origine, mais encore sur leur caractère.

Grellmann, dont nous suivons ici les données, après avoir fait remarquer que l'Égyptien est particulièrement adonné à l'agriculture, tandis que le Tsigane est spécialement appliqué à la pratique des métiers, fait ressortir l'analogie de la langue tsigane avec le sanscrit.

Dans ces deux langues, on ne rencontre que deux genres. L'une et l'autre forment les noms masculins en féminins par le changement de l'*a* en *i*.

Dans une nomenclature de mots hindous mis en parallèle avec les mots de la langue tsigane, Grellmann en trouve un tiers au moins qui concordent parfaitement, et il explique facilement les quelques différences qui se rencontrent dans les autres par

le contact des peuples divers avec lesquels les Tsiganes ont été en rapport. Ainsi les Tsiganes nomment leur langue *Rommany*, et les Valaques désignent leur langage par le nom de *Limba Roumanesca* : n'y a-t-il pas entre les termes *Rommany* et *Roumanesca* une certaine analogie?

On fixe approximativement l'époque du débordement des Tsiganes sur l'Europe à l'année 1399.

Opprimés dans l'Hindoustan, voulant fuir une patrie ravagée par Timour (Tamerlan), les Tsiganes pensèrent que, dans des régions éloignées, sans autres armes que leurs métiers, ils pourraient faire la conquête d'un pays moins civilisé que le leur. D'après ce que leur avaient appris des bruits lointains, de vagues rumeurs, les contrées occidentales étaient des mondes nouveaux que leurs pauvres outils, leur grande activité devaient subjuguier.

Ces illusions ne sont ni plus incompréhensibles, ni moins saisissables que celles qui ont entraîné, à notre époque, vers des cieux inconnus, les peuples civilisés.

Chaque jour, comme au temps des migrations antérieures, ne voyons-nous pas des familles, des peuples entiers fuir la patrie qui les a vus naître, pour aborder les prairies de l'Amérique du Sud, les forêts de la Louisiane, les déserts de l'Algérie, les *placers* de la Californie et de l'Australie?

Les Tsiganes, en arrivant en Asie, se divisèrent pour se diriger ensuite suivant deux courants : l'un se porta vers le nord, après être descendu dans la Colchide et la Crimée; l'autre gagna l'Afrique septentrionale.

Quelques-uns ne voulurent point abandonner les bienfaisants rayons du soleil qui les avait vivifiés, tout en reconnaissant de grandes difficultés à vivre par masses compactes.

Ces divisions se fortifièrent sans doute par des rivalités entre les chefs, désireux de rompre une communauté d'intérêts qui froissait des ambitions particulières; et, sous ces agitations humaines, n'est-il pas permis de voir ce jeu providentiel du classement des races, ce mouvement incessant des hommes et des choses, dont le mélange et le fractionnement continus semblent une des lois de la sagesse divine?

En Asie et en Égypte, les colonnes mobiles de Tsiganes purent se développer sans grand obstacle dans leur marche; car, dans ces contrées, l'immensité des plaines les fait regarder comme des chemins frayés en tout sens; mais, au fur et à mesure qu'elles approchaient de l'Europe, ces masses se divisèrent, se fractionnèrent même par tribus,

groupes, familles, professions ou corps de métiers.

C'était une nuée de misérables gens fort marcheurs, ayant pauvres hardes, mais bon œil et mains alertes. On ne voyait point sur eux la lance des Kourgans, la hache celtique ou le bouclier des Cimbres et des Teutons. Bien différents des terribles habitants des prairies décrits par Cooper, tatoués et chargés de chevelures humaines, ils n'avaient qu'une seule affinité, l'*olfaction*, avec les fiers guerriers des Apalaches dont parle Ferry.

Ces masses se composaient de pauvres ouvriers en serrurerie, en charronnage, avec des chercheurs d'or, des coureurs de bois, des danseurs, des musiciens, des jongleresses, des sorcières. Les hommes portaient des sacs de cuir sur leurs épaules nues, quelques outils; les femmes traînaient avec elles des enfants qui suçaient le lait de leurs mamelles pendantes; sitôt qu'ils pouvaient marcher, ils couraient aux buissons, ils montaient aux arbres pour y dérober quelques fruits. Les hommes tuaient sur leur route les animaux de toute espèce qu'ils rencontraient, pour s'en sustenter. Puis toutes ces petites caravanes campaient dans les champs ou dans les forêts, ne sollicitant qu'une chétive nourriture, allant de place en place, de pays en pays, à pied ou sur de maigres cauales chargées des bribes de leurs pénales. Peuple de gueux, mais peuple actif, qu'une musique bizarre, saccadée, égayait encore dans ces longs pèlerinages.

L'auteur de *Notre-Dame de Paris*, qui fait des

Tsiganes une peinture originale, nous montre clairement que les chefs se donnaient des titres de *comte* et de *duc*, et que leur connaissance des sciences occultes était assez appréciée.

« Il arriva un jour à Reims, dit-il, des espèces de
« cavaliers fort singuliers. C'étaient des gueux et
« des truands qui cheminaient dans le pays, con-
« duits par leur duc et comte. Ils étaient basanés,
« avaient les cheveux tout frisés et des anneaux
« d'argent aux oreilles. Une bande d'excommuniés!
« Tout cela venait en droite ligne de la basse Égypte
« par la Pologne. Le pape les avait confessés, à ce
« qu'on disait, et leur avait donné pour pénitence
« d'aller sept ans de suite dans le monde sans cou-
« cher dans des lits : aussi ils s'appelaient *penan-*
« *ciers*; ils disaient des prophéties merveilleuses. »

Quoique Guy d'Agde prétende que toute leur science magique consistait en deux ou trois mots d'un jargon barbare qu'ils appliquaient à tout, il est permis, sans s'arrêter à leurs pratiques vulgaires, de leur supposer certaines connaissances en magie. La Gaule avait hérité, comme toutes les possessions romaines, des superstitions italiques, et, après avoir admiré les secrets de Cornélius Agrippa, et les dix preuves en sorcellerie de Gisbert Vœtius, il fallait, à leurs continuateurs tsiganes, des preuves fascinatrices, des opérations réellement merveilleuses, pour entraîner, non pas seulement la foule, mais les grands et les lettrés, vers cette croyance sur laquelle Regnault basa son traité en 1541.

D'ailleurs, tous les Tsiganes ne s'adonnaient pas aux sorcelleries. C'était le privilège de certaines familles et de quelques individus; mais, comme les récoltes étaient plus abondantes pour ceux-là que pour les gens de métiers et de labeur, beaucoup de Tsiganes empruntèrent les formes extérieures des magiciens, des sorciers, pour vivre sur l'ignorance populaire, en bravant même les persécutions.

Et puis, les Tsiganes ne purent pratiquer leurs métiers de forgerons, de serruriers, de charrons et autres dans la plupart des pays de l'Occident. Les maîtrises existaient, et les chefs de ces diverses corporations avaient alors entre eux des signes de reconnaissance, une initiation. Les profanes, les étrangers, n'avaient aucuns droits ni aucune liberté d'action; ils ne pouvaient travailler sans l'assentiment des corporations établies. Or, cette permission, les Tsiganes ne l'obtinrent presque jamais, même pour des travaux rebutants.



IV

Si des haines existaient déjà entre provinces, elles se manifestaient à bien plus forte raison entre nations sous l'apparence religieuse. Le pape Paul II ayant anathématisé Podiebrad, prêché même ouvertement une croisade contre la Bohême, dès lors, pour tous les peuples catholiques, l'homme qui ne pratiquait pas leur culte fut un *Bohémien*, ce qui explique ce surnom donné aux Tsiganes.

Les dénominations de *Gitanos* en Espagne, de *Gypsies* en Angleterre, de *Heidenen* en Hollande, ont surtout pour but de qualifier des idolâtres, des gens *sans foi ni loi*, selon le dicton populaire. Les Hongrois, qui participèrent plus directement et plus vigoureusement aux croisades, les surnommèrent *Pharaonites*, peuples de Pharaon. Ce mot de *Tsiganes*,

que nous empruntons à la langue valaque pour désigner ces pauvres gens, ces esclaves, ne tend également qu'à caractériser des idolâtres.

Selon Jean de Muller, des bandes de Tsiganes commencèrent à pénétrer en France et en Suisse dès 1422 et 1427, sous la conduite de ducs et de comtes. D'après Stumpf, on en vit même dès 1418, et leurs comtes et ducs avaient une suite de chevaux, de mulets et de chiens. En cherchant à imiter ainsi les allures de la noblesse, en se couvrant de titres d'emprunt, ces chefs tsiganes pensaient pouvoir protéger plus efficacement leurs peuplades. Ce ne fut point vanterie, mais nécessité.

Plusieurs souverains, dans des cas urgents, ayant utilisé ces travailleurs, daignèrent ensuite les couvrir de leur protection spéciale.

En 1496, Vladislas de Hongrie donna à un de ces chefs un rescrit ainsi conçu :

*« A tous nos officiers et sujets, de quelque rang
« qu'ils soient, ordonnons d'accorder partout une
« libre résidence à Thomas Polgar, chef de vingt-
« cinq tentes de Bohémiens ambulants, et de ne mo-
« lester en aucune manière ni lui ni ses gens, vu
« qu'ils ont fabriqué à Funfskirchen des balles de
« mousquet et autres munitions de guerre pour
« l'évêque Sigismond. »*

Les Turcs, qui les nomment *Arami* et *Tchingenès*, leur accordèrent, dès 1565, des privilèges, notam-

ment Mustapha, gouverneur de Bosnie, qui, assiégeant Crupa, se fit fabriquer de la poudre par des Tsiganes.

Ceux qui se livraient à la musique et à la sorcellerie recevaient aussi parfois des récompenses. On cite particulièrement, au milieu du dix-huitième siècle, un nommé *Barnamihaly*, qui, en Hongrie, se distingua comme musicien dans la chapelle du comte Emeric Czaky, et fut même regardé comme un artiste de mérite.

Mais les Tsiganes eurent le plus ordinairement à subir des persécutions. Les états généraux de France les proscrivirent en 1560, eux et leur postérité. Cette loi rigoureuse n'eut pas d'application prolongée, car ils purent ensuite s'établir à la Chapelle-Saint-Denis, comme ils continuèrent à traverser diverses provinces et à séjourner même dans la Lorraine, l'Alsace, le Poitou, le Limousin, la Provence. De ces points divers, leurs nombreuses caravanes inondèrent l'Espagne, s'établirent en Murcie, aux environs de Cordoue, de Cadix et de Ronda.

L'Espagne, par son climat, la grande liberté accordée aux pèlerins, fut un séjour envié par les Tsiganes. Ils y devinrent moins nomades. Ils fixèrent dans diverses provinces des campements d'où ils préparaient les caravanes qui allaient exploiter l'intérieur et l'extérieur du pays; de là ils parcouraient les fêtes de Nîmes comme jongleurs, musiciens et mendiants, et se rendaient aux foires de Beaucaire

.

comme maquignons, marchands de chapelets, fabricants de cuillers.

En Espagne, ils suivaient les marchés, les représentations dites *autos sacramentales*, et là encore ils exploitaient le bas peuple en pratiquant la sorcellerie, dansant ou faisant de la musique. Leur nombre s'accrut tellement dans ce pays, que Swinburne pense que leur sortie de cet état occasionnerait une diminution sensible sur la population.

Dans ce royaume, ils préféraient l'Andalousie, ce pays du fier coursier, où ils pouvaient fructueusement se livrer au maquignonage. Les historiens espagnols les représentent comme combattant en Parthes, seulement pour se protéger dans la retraite. Leurs chants traditionnels attestent cependant des exploits héroïques. Dans toute *sierra* où ils établissaient leur campement, ils abattaient le chêne et le convertissaient en charbon. Après avoir allumé le brasier dévorant à l'aide de l'énorme soufflet, ils jetaient le métal sur l'enclume, et, admirant les myriades d'étincelles qui jaillissaient autour d'eux, ils chantaient en chœur :

Bus de gres chalabas or chiais, etc.

Chaque bande, là encore, avait son comte ou capitaine, le plus fort et le plus brave, suivant Juan de Quinones. Ce chef jouissait du privilège de la chasse au chien et au faucon, sur les terres d'autrui, bien entendu, car c'étaient de véritables dépossédés.

Martin del Rion, dans son *Tractatus de magia*,

parle d'une grande révolte de Gitanos, en 1584, qui s'apaisa tout à coup par la puissance d'un de leurs comtes, qui passait, eu égard à sa science, pour un grand sorcier. C'est surtout en Espagne que les Gitanos furent accusés de magie, et, dans cette contrée, la foi en la science des Tsiganes s'était étendue du peuple à la haute noblesse.

Guevarra, lors de l'héroïque résistance des *comuneros*, n'écrivait-il pas à la compagne de Juan de Padilla la lettre suivante ?

« On sait, Madame, que vous avez auprès de vous
« une sorcière qui vous a promis que dans peu de
« jours vous seriez appelée *haute et puissante dame*,
« et votre mari *altesse*. »

Don Juan de Quinones, après avoir dénaturé leurs mœurs, les accuse en outre de cannibalisme; mais ses preuves sont si puérides que nous ne voulons le réfuter qu'en le reproduisant :

« Un berger de Cadix s'étant égaré, dit-il, ren-
« contra une bande de Gitanos qui l'invitèrent à
« s'asseoir auprès de leur feu et à souper avec eux;
« mais il les entendit se disant : *Voilà un camarade*
« *passablement gras*. » Sur quoi le berger, ayant feint
d'avoir grande envie de dormir, s'esquiva sans bruit,
et alla raconter à l'historien don Juan de Quinones
l'anthropophagie des Gitanos.

L'Italie fut aussi pour les Tsiganes un pays de prédilection; cependant, durant de longues années,

il ne leur fut pas permis dans cette contrée de séjourner dans la même localité; mais ces pauvres *penanciers* s'étant confessés et faits catholiques, on leur accorda repos et aumônes.

Sur tous ces points d'agglomération, les Tsiganes se donnèrent des chefs dont l'autorité et le titre s'accrurent en raison de leur propre importance.

En Courlande, on voit encore un voïvode qui jouit, comme ses prédécesseurs, non-seulement d'un grand pouvoir sur les Tsiganes, ses sujets, mais aussi d'une haute considération parmi la noblesse courlandaise.

Les Tsiganes russes occupent quelquefois une situation élevée dans l'échelle sociale, car ce ne sont ni des vagabonds ni des proscrits incapables de comprendre les bienfaits de la vie sédentaire. Plusieurs rivalisent avec la haute noblesse moscovite par l'extérieur comme par les qualités intellectuelles. Sans nul doute, c'est aux charmes de la femme de la colonie des Tsiganes qu'il faut attribuer le mérite de quelques affranchissements; mais, une fois admis à la sociabilité, ils s'en montrent dignes, on ne saurait le contester.

C'est surtout dans l'art musical que les Tsiganes de Russie se font remarquer, et, à ce sujet, nous trouvons un fait qui nous semble assez curieux pour que nous le reproduisions.

Madame Catalani venait d'enchanter un auditoire brillant au théâtre de Moscou lorsqu'une femme de race tsigane s'avança à son tour sur la scène et

se fit entendre. L'enthousiasme avait soulevé de vifs applaudissements après le chant de la cantatrice italienne; mais, après celui de la fille du paria, l'émotion s'exprima par des larmes. Madame Catalani pleurait comme ses admirateurs.

Les persécutions exercées contre eux en France et en Danemark poussèrent les Tsiganes en Suède, en Russie, en Angleterre. Ils eurent cependant peu de repos dans ce dernier royaume, car Henri VIII, en 1531, et Élisabeth, en 1563, les proscrivirent; ils allèrent alors se cacher dans les montagnes d'Écosse, où, grâce aux rivalités politiques, ils purent se rendre utiles.

Les musiciens connus sous le nom de *bazigurs*, et dont parle Richardson, sont Tsiganes. Au nord comme au midi, ils adoptaient les lois, les coutumes religieuses du pays, et soumettaient leurs chétifs instruments à l'enthousiasme ou à la mélancolie des peuples. A l'instar des *trouvères*, ils allaient de châteaux en châteaux jouer des ballades, chanter les preux, ou dans les fêtes, sous les vieux arbres, faire danser les villageois. On les trouvait dans les *posadas* espagnoles, comme sur les lisières des grands bois. Ils pliaient leurs chants à la hardiesse d'Ossian ou à la tristesse d'Young dans la vieille Angleterre.

Dans cette contrée, leur obstination a triomphé de la loi, et, à l'heure qu'il est, ils vivent comme une race privilégiée, en pratiquant les métiers de maquignons, de vétérinaires, de chaudronniers et

de musiciens, pendant que les femmes disent la bonne aventure.

Le climat de l'Angleterre s'est montré favorable au développement de leurs belles formes. Les hommes sont plus grands de taille que les paysans anglais et surtout beaucoup plus actifs; la grâce et l'aisance distinguent même leurs gestes.

Wil, autrefois chef du clan de Young, fut un boyard ayant une grande renommée dans le sud de la Grande-Bretagne.

Le savant John Selbourn, qui a fait la remarque que les Tsiganes d'Angleterre choisissent souvent pour leurs enfants le nom de Curraple, veut trouver à ce mot l'étymologie grecque *Kῦρρα πολις*, tandis que, dans la langue sanscrite, il signifie simplement *forgeron*.

Nonobstant les persécutions, la haine, le mépris, les Tsiganes ne disparurent point des contrées du Nord. En 1781, les magistrats de Northampton s'étant avisés d'en faire arrêter quelques-uns, ils obtinrent la liberté de leurs camarades en menaçant d'incendier la ville.

En 1825, dans le camp de Bestwodlane, près de Nottingham, leur chef étant mort, ils lui firent des funérailles pompeuses, et replacèrent à leur tête sa jeune et belle fille.

En témoignage de leur proscription, on cite un acte du parlement anglais, passé la vingt-huitième année du règne de Henri VIII, dans lequel on lit :

« Comme un certain peuple étranger qui ne pro-
« fesse aucun commerce ou métier pour exister,
« mais court en grand nombre de lieu en lieu,
« emploie secrètement des moyens insidieux pour
« corrompre les sujets de Sa Majesté, en leur faisant
« croire qu'il possède l'art de dire la bonne aven-
« ture en considérant les mains, et leur enlève ainsi
« leur argent; qu'il se rend pareillement coupable
« de filouterie et de vol sur les grands chemins; il
« est ordonné par la présente que ces vagabonds,
« communément appelés *Gypsies*, soient poursuivis
« comme voleurs et vauriens s'ils restent au delà
« d'un mois dans le royaume, et ceux qui feront
« entrer un de ces Gypsies seront condamnés à
« payer quarante livres sterling pour chaque con-
« travention. »



V

Ce qui étonne, parmi toutes les imputations lancées contre les Tsiganes, ce sont celles de passions criminelles, de brigandages, de moyens de sorcellerie violents, ayant, par exemple, les caractères de la faiblesse atroce de ce Sextus, fils du grand Pompée, qui, pour les divinations, fouillait dans les entrailles des enfants, et dont l'historien don Juan de Quinones se plaît à surcharger ses descriptions.

On ne saurait repousser avec trop d'énergie ces accusations imaginées par l'esprit fanatique des peuples du moyen âge; suppositions qui contribuèrent à faire jeter l'anathème sur les Tsiganes et à les faire persécuter. On les accusa aussi d'enlever les enfants, parce qu'on trouva dans leurs caravanes des enfants illégitimes que l'on préférerait leur confier

plutôt que de les abandonner sous les porches des églises, comme cela se pratiquait encore en France en 1640, et même beaucoup plus tard, ainsi que le prouve l'histoire de d'Alembert.

Les persécutions durent nécessairement faire prendre à leurs habitudes nomades un caractère plus raffiné de déprédations. Ils devinrent d'adroits voleurs; mais leurs vols n'avaient d'autre but que de satisfaire aux nécessités de l'existence, à laquelle ils ne pouvaient pourvoir par la pratique des métiers, qui leur étaient interdits.

Si quelques crimes isolés sont venus justement exciter contre eux la haine des peuples, un examen attentif fera bientôt reconnaître que les Tsiganes ont toujours été loin de commettre tous les actes coupables et criminels qui découlent ordinairement des mœurs extrêmes, barbarie et civilisation.

On peut même dire que si le sentiment de la vengeance ne s'est point développé en eux, c'est que réellement ils sont doués d'un naturel très-doux, car il suffit de lire une des sentences rapportées par Matthæus, pour reconnaître que toute justice à leur égard avait le caractère de la persécution :

« La cour, en 1582, ordonna de fouetter jusqu'au sang un Bohémien qui ne s'était point soumis à la loi du bannissement. On lui fendit ensuite les narines, et après lui avoir rasé la barbe et les cheveux, on le transporta hors du territoire. »

L'Allemagne surtout, où la lutte religieuse était

extrême, lança contre eux plusieurs sentences d'exil. Maximilien I^{er} en donna l'exemple à la diète d'Augsbourg, en 1500, par l'article suivant :

« Quant à ceux qui se disent eux-mêmes *Bohé-*
« *miens* et qui courent le pays, il est strictement or-
« donné, par un édit public, aux personnes de tout
« rang de l'Empire, en vertu des obligations où elles
« sont envers Nous et le Saint-Empire, de ne point
« permettre à l'avenir que lesdits Bohémiens, qui,
« d'après des preuves authentiques, sont des espions
« qui trahissent les Chrétiens auprès des Turcs, de-
« meurent ou passent sur notre territoire, y travail-
« lent, y trafiquent, et moins encore soient protégés
« et obtiennent sauvegarde.

« Il est ordonné aussi que lesdits Bohémiens
« quittent, avant Pâques prochain, l'Empire d'Alle-
« magne, et dans le cas où ils contreviendraient à
« cet ordre, après le temps prescrit, ils ne pourront
« obtenir aucune satisfaction s'ils se trouvent mo-
« lestés par quelqu'un de nos sujets, et celui-ci ne
« sera pas regardé comme ayant commis un délit. »

Les diètes de 1530, 1544, 1548 et 1551 s'occu-
pèrent aussi de pénalités à appliquer aux Tsiganes ;
et l'ordonnance de Maximilien I^{er} fut de nouveau
promulguée à Francfort en 1577.

L'impératrice Marie-Thérèse, dont tous les actes
sont empreints de sagesse et de grandeur d'âme,
comprit qu'il valait mieux utiliser les Tsiganes que
de les proscrire. L'intelligence, la dextérité, l'air

ouvert de ces parias, lui donnèrent à penser que la vie nomade, sans Dieu ni foyers, n'était pas une vie de *prédestination*. Malheureusement, l'exécution de l'internement entraîna des abus, des brutalités : on arracha violemment l'enfant à sa mère, le vieillard à son fils ; et, sans tenir compte des aptitudes spéciales des diverses tribus et caravanes, de tous on fit des agriculteurs. Afin d'enlever de la mémoire des peuples le nom de Tsiganes, on ordonna de leur appliquer celui de *Uj Magyars* (nouveaux paysans).

Ces prescriptions, douloureuses dans le principe, eurent néanmoins des résultats favorables. On trouve maintenant en Transylvanie et sur divers points de Hongrie, des villages de Tsiganes vivant comme tous les agriculteurs.

Dans ce dernier royaume, on avait admis pour eux un serment judiciaire particulier ; Zirmay nous l'a transmis :

« Comme Dieu a noyé le roi Pharaon dans la mer
« Rouge, ainsi soit englouti le Tsigane dans les abî-
« mes de la terre, et qu'il soit maudit, s'il n'avoue
« la vérité. Que jamais un vol, un trafic ou toute
« autre affaire ne lui réussisse. Au premier trot,
« que son cheval se change, d'une manière miracu-
« leuse, en un âne ; que lui-même soit attaché à la
« potence par la main du bourreau. »

Par ce qui précède, il est facile de se convaincre que les persécutions ne firent point des Tsiganes des sujets rebelles. Loin de répondre aux lois injustes

qui les frappaient, par la vengeance, ils se replièrent sur eux-mêmes et cherchèrent à les fuir sans jamais les braver. Leurs rapines, incontestables en plusieurs lieux, semblent avoir pour excuse le besoin de satisfaire aux nécessités de la vie, et toujours on les vit recourir au travail pour assurer leur existence, lorsqu'on leur en laissa les moyens.



VI

Les contrées où l'on peut le mieux étudier les Tsiganes sont les principautés de Moldavie et de Valachie, où leur nombre s'élève à plus de cent cinquante mille.

Leur activité incessante, leur intelligence précieuse, embrassent là toutes les branches de l'industrie. Ils dorment en plein air, sous quelques huttes, dans des *bordeits* insalubres, et cependant ce sont eux qui construisent les vastes demeures des boyards. S'ils plongent dans les rivières de l'Oltez ou de la Yalomitza pour retirer l'or qu'elles contiennent dans leur sable, à peine ils recueillent de leurs travaux pénibles de quoi subsister.

Tous les objets d'utilité, quelquefois même les objets de luxe, sortent de leurs mains, et pour tant

de labeurs, ils obtiennent à peine le simple nécessaire.

Ce sont encore aujourd'hui, ainsi que les peignait autrefois Pasquier, ces mêmes Bohémiens « ayant pour signes distinctifs des boucles d'oreilles comme les sauvages, et qui, pendant que tous les autres peuples gravitent vers l'aisance, le bien-être ou la fortune, restent nus, souffrants et esclaves. »

Ils tombèrent dans les contrées danubiennes comme une pluie de sauterelles, vers 1417. Les deux princes Marcea et Alexandre, voyant en eux des travailleurs, leur donnèrent non-seulement l'espace et l'air, mais encore les matières propres à leurs travaux. On ne songea point alors à les interner ou à les réduire en esclavage; mais Marcea, qui avait organisé militairement le pays, et couvert toute la contrée de *turguri*, en prit un grand nombre à sa solde comme *satrari* et *corturari* (dresseurs et gardiens de tentes). Leur adresse et leur activité les mirent bientôt au niveau des Clacasi, quoique ces paysans aient dédaigné longtemps de communiquer avec eux.

« Jamais la prière, disent encore les Valaques, n'a « passé sur les lèvres des Tsiganes, et leur église « ayant été construite en *brenza* (fromage blanc), les « chiens l'ont mangée. »

Ce dédain des pratiques religieuses ne s'est pourtant point manifesté assez hautement pour qu'on leur en puisse tenir rigueur, car il nous a été personnellement permis de constater chez eux, en

maints endroits et en maintes circonstances, une foi patiente et douce. Si le mot *fatalité* s'échappe parfois de leurs lèvres, c'est qu'après avoir adopté la religion chrétienne, il ne leur a pas été donné pour cela de vivre, comme les autres hommes, sous la loi commune.

Les franchises dont ils jouirent d'abord en acclimatèrent un grand nombre en Moldavie et en Valachie; et lorsqu'à la suite de guerres prolongées et de dissensions intestines, l'esprit national se fut affaibli dans ces contrées; quand la force vitale du pays eut disparu, il se trouva, en 1570, que la seule population encore active, encore nombreuse, fut celle des Tsiganes.

C'était là un résultat tout naturel; les Tsiganes, mis en dehors de tous les mouvements militaires qui avaient décimé la population, en profitèrent, intérieurement, pour nommer un *potcovar* (maréchal ferrant) prince en Valachie. C'était l'avantage de la force sur la faiblesse, une violence faite à l'esprit national, aux habitudes, à la valeur même, qui formait, en ce temps-là, la première noblesse. Les Tsiganes cependant ne purent maintenir longtemps ce chef, et le signe de leur audace fut peut-être la cause première de leur esclavage dans les Principautés.

Nous n'avons rien de précis, de positif sur la date de leur servitude dans ces contrées. On pourrait néanmoins, à la suite de malheurs qui semblent s'enchaîner, assigner pour ce fait le règne de Mihna,

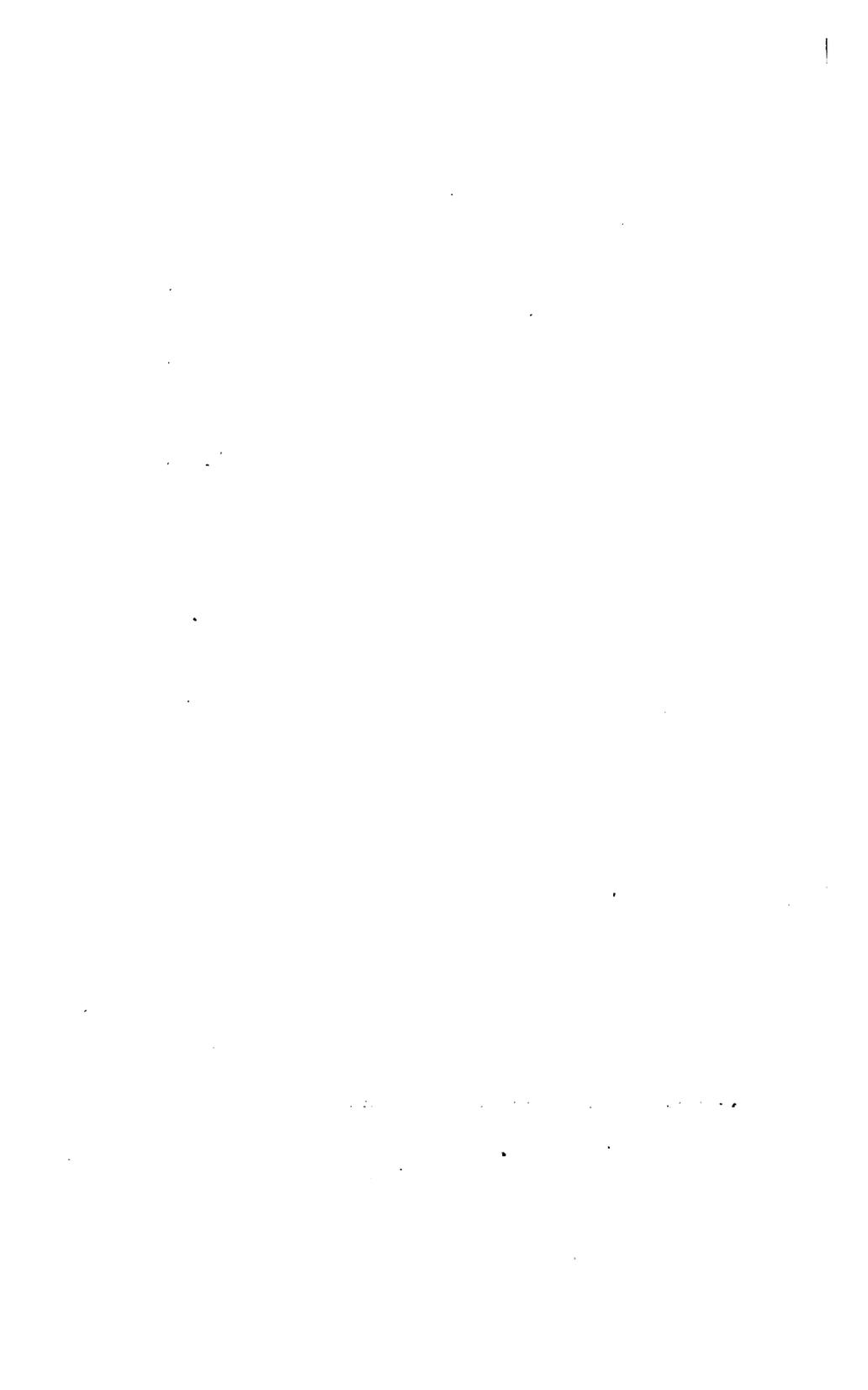
qui a été surnommé *Nevasta* (néfaste); mais telle n'est point en Valachie la donnée historique ou plutôt la légende populaire qui se rapporte aux Tsiganes.

Un Brancovan, de cette puissante famille dont la souche est historique, et qui a contribué à l'érection de nombreux couvents et églises, reçut, dit-on, sous sa tutelle les Tsiganes qui vinrent s'offrir volontairement à lui durant une famine. Cette tutelle se changea en esclavage par la suite des temps, et ceux qui erraient encore çà et là dans les Principautés, devinrent ou propriété des particuliers sur les terres desquels ils campaient, ou attachés aux propriétés domaniales et monacales. Longtemps ce droit resta sans contrôle, et les Tsiganes subirent toutes les phases pénibles de l'esclavage qui n'a pour règles que le bon vouloir du seigneur et maître.

Aujourd'hui, des règlements légaux définissent la condition des esclaves. Les Moldaves et les Valaques, qui sont pénétrés de leur origine romaine, et qui demandent pour eux-mêmes des institutions nationales, chrétiens par dessus tout, semblent rougir d'avoir dans leur Code des lois sur l'esclavage.

Ils cèdent à la force de l'habitude; ils sont les continuateurs de leurs ancêtres; ils ne voudraient pas, brusquement, perdre des revenus attachés à ce honteux titre de propriété; mais ils désireraient, nous en sommes sûr, trouver un moyen qui pût, sans atteindre leur fortune, sans enlever des bras précieux au pays, leur donner le droit de céder aux pensées généreuses qui les dominent.

Ce dénoûment plein de périls, qui les menace et qu'ils ont prévu, ils ont un moyen facile de le conjurer; ce moyen, ils l'ont trouvé : c'est le rachat par l'État du droit de capitation et de propriété établi sur les Tsiganes. Déjà cette mesure a reçu quelque sanction : bon nombre d'esclaves ont été rendus à la liberté; beaucoup de boyards sont venus volontairement céder leurs titres. Mais des actes isolés n'ont pas la valeur de principes généraux obligatoires. Cette généreuse initiative a trouvé trop peu d'imitateurs. Une mesure générale peut seule être véritablement efficace.



VII

Les lois qui régissent les Tsiganes de la Moldo-Valachie sont certainement loin d'offrir le caractère absolu des vieilles lois romaines sur l'esclavage; mais elles renferment encore dans leur principe un droit contre la nature, et semblent surtout trop se préoccuper de garantir les droits du maître sur l'esclave.

En voici la substance d'après le Code civil de la Moldavie :

« CHAP. I^{er}, § 27. Quoique l'esclavage soit contre
« le droit naturel de l'homme, il a été néanmoins
« pratiqué dans cette principauté, non pas comme
« chez les Romains, mais avec une grande diffé-
« rence, car ici l'autorité du maître ne peut jamais,
« et sous aucun prétexte, s'étendre sur la vie de

« l'esclave, mais sur sa fortune, et alors seulement
« qu'il n'aura pas d'héritiers légitimes, ou qu'en
« fuyant, sans jamais revenir, il aura nui ou causé
« des pertes à son maître, soit par vol, soit par d'au-
« tres mauvaises actions.

« D'où il suit que l'esclave n'est en rien regardé
« comme une chose, autant que ses actions, ses en-
« gagements, ses droits et ses obligations concernent
« les autres à l'exception de son maître.

« Il est regardé comme une personne, et comme
« tel, l'esclave est soumis aux lois du pays et est dé-
« fendu par elles.

« CHAP. II, § 154. Une union légitime ne peut
« avoir lieu entre des hommes libres et des esclaves.

« § 155. Si un homme libre s'est marié, par
« ignorance, avec une esclave, l'union ne doit pas
« être brisée, s'il veut ou s'il est en état de payer le
« prix de l'esclave à son maître, dans le cours de
« trente années, à compter du jour où elle se sera
« soustraite au pouvoir de son maître.

« On agira de même lorsqu'une femme libre se
« sera mariée, par ignorance, avec un esclave.

« § 157. Si un homme libre s'est marié sciem-
« ment avec une esclave, il sera non-seulement forcé
« de divorcer, mais il payera même, en punition, à
« la caisse des grâces, le prix de la femme esclave,
« qui restera au pouvoir de son maître, si celui-ci ne

« veut pas l'affranchir ou en recevoir le prix de son
« mari libre.

« On agira de même pour la femme qui, avec
« connaissance de cause, se sera mariée avec un es-
« clave.

« § 158. Si le maître permet à un de ses esclaves
« de se marier avec une femme libre, ou à une de
« ses esclaves de se marier avec un homme libre, ou
« s'il est prouvé qu'un pareil mariage a eu lieu avec
« sa permission ou connaissance, non-seulement ce
« maître sera privé de son esclave, qui restera libre
« et ne divorcera pas, mais même on lui fera des re-
« proches pour servir d'exemple.

« § 160. Les enfants d'un pareil mariage sont
« pour toujours reconnus libres, soit que leur père
« ou leur mère fût libre, soit que le mariage se soit
« accompli avec ou sans la connaissance du maître,
« parce que la liberté a toujours un plus grand
« poids, et que l'humanité prévaut dans un pareil
« cas, tant à cause de la loi ecclésiastique que de la
« loi naturelle.

« § 161. Les esclaves venus des États étrangers,
« qui, d'après l'ancien usage du pays, appartiennent
« de droit au gouvernement, en se mariant avec des
« personnes libres, que celles-ci connaissent ou non
« leur état, deviennent aussi libres ; leur mariage
« est valable, et personne ne doit l'attaquer.

« § 162. Le mariage entre esclaves ne peut avoir
« lieu sans le consentement et la permission du
« maître.

« § 174. Le prix des esclaves doit être fixé par le
« tribunal, d'après leur âge, leur habileté et leur
« profession.

« § 176. Si quelqu'un a eu une esclave pour
« concubine, et que jusqu'à la fin de sa vie il ne
« l'ait pas affranchie, elle deviendra libre après la
« mort de celui-ci; et s'il a eu d'elle des enfants, eux
« aussi ils seront libres.

« § 178. Les maîtres des esclaves et leurs héri-
« tiers légitimes, d'après l'usage du pays, peuvent
« toujours, et de qui que ce soit, réclamer les escla-
« ves fugitifs, car la prescription n'est pas admise
« pour les esclaves dans la Moldavie.

« § 179. Les esclaves affranchis peuvent se ma-
« rier, sans aucun empêchement, avec ceux qui
« sont libres de naissance; mais l'affranchi ne peut
« pas s'unir avec la fille, la nièce ou toute autre pa-
« rente de son patron, c'est-à-dire de l'ancien maî-
« tre qui l'a affranchi, ni avec la fille d'une personne
« noble. »

Par le même règlement (chap. XVI, § 1020),
« l'esclave ne peut recevoir ni refuser un héritage à
« l'insu de son maître; et, par le droit coutumier,
« il peut avoir à lui une maison, un jardin, un
« magasin, mais pas de fermes ou grandes terres. »

Le plus simple examen des divers articles de ce
règlement nous fait bien reconnaître quelques pen-
sées généreuses, mais il donne aux droits du maître
une puissance trop étendue.

Ainsi le § 162 ordonne formellement le consente-

ment du maître pour le mariage des Tsiganes. Sans doute le législateur a eu en vue une tutelle protectrice, mais cette mesure peut souvent devenir oppressive.

Le § 1020 défend à un esclave de recevoir une succession sans l'autorisation de son maître. Ce contrôle doit trop souvent conduire l'esclave à un partage de la succession avec son maître. N'y a-t-il pas là un abus criant?

Par le § 178, la prescription n'est pas reçue en Moldavie à l'égard des Tsiganes. Cependant, tous les peuples qui ont emprunté les principes de leurs lois au code Justinien admettent la prescription en cas de criminalité. C'est une sorte de sanction divine qui fait fléchir la justice; et ce pardon est d'accord avec les sentiments humains.

Le § 176 accorde la liberté à toute esclave concubine de son maître après la mort de celui-ci. Cette pensée généreuse doit éprouver de grandes difficultés dans son exécution. Qui reconnaîtra le concubinage? Ce ne seront point les parents, les héritiers, car ce serait un aveu d'immoralité. Iraient-ils se priver d'un droit par un pareil aveu? La concubine osera-t-elle venir réclamer sa liberté au prix de la honte? Faudra-t-il qu'elle en donne la preuve? et puis connaît-elle le droit qui lui est acquis?

Le législateur a évidemment eu simplement pour but de conseiller à tout maître d'accorder, par titres, la liberté à sa concubine; et, pour en assurer

l'exécution contre le mauvais vouloir possible des héritiers, il déclare que ces titres auront force de loi à la mort du signataire; voilà tout le sens de ce paragraphe.

Le Code de la Valachie, quoique plus succinct, renferme les mêmes principes. Nous y lisons :

« Art. 2. Les Tsiganes naissent seulement esclaves.

« Art. 3. Celui qui naît d'une mère esclave devient aussi esclave.

« Art. 4. Le maître n'a pas de droit sur la vie de son esclave.

« Art. 5. Le droit du maître de l'esclave se borne à le vendre ou à le donner.

« Art. 6. Les Tsiganes sans maître sont esclaves du prince.

« Art. 10. Le mariage est reconnu parmi les esclaves.

« Art. 11. La séparation est prononcée lorsque le mariage a eu lieu entre une esclave et un homme libre à l'insu du maître. »

On n'admet point, dans la Valachie, qu'un homme libre, sans titres de noblesse, puisse devenir acquéreur d'esclaves; mais on tolère la donation et l'acceptation, et, grâce à cette latitude, il s'opère des ventes réelles.

VIII

Voilà donc les lois ou règlements qui régissent les Tsiganes en Moldavie et en Valachie. Nul d'entre ces esclaves n'en a connaissance, ni pour la forme, ni pour le fond. Habités, dans tous les actes de la vie, à se plier aux volontés de leur maître, s'il s'en trouvait qui désirassent, pour le redressement de leurs griefs, un autre juge, ils n'oseraient, par crainte ou par ignorance, s'adresser aux tribunaux.

Ces Tsiganes se divisent en deux classes : les *nomades* et les *sédentaires*. Sauf ceux de cour (*de courté*), c'est-à-dire attachés au service personnel du maître, ils sont tous soumis à un droit annuel de capitation. Cet impôt a pour base l'aptitude et le métier du Tsigane : un *vatafe*, ou surveillant supérieur, est ordinairement chargé du recouvrement des impôts et de

la discipline des esclaves; il a pour attributs de sa puissance un fouet à lanières; si son autorité est méconnue, il en informe l'administration de la police. Ces cas sont rares, car les esclaves sont plus bruyants que méchants, plus bavards que querelleurs.

Les Tsiganes de cour sont généralement corrompus et paresseux : le désœuvrement et le relâchement des mœurs orientales agissent fortement sur ces natures impressionnables et ignorantes. Ils se classent ordinairement par *nids* (ou familles); grands et petits, jeunes et vieux, tous ont dans la maison du maître une fonction spéciale : cocher, domestique de ville, allumeur de tchibousk, porteur d'eau, cuisinier. Les femmes sont lingères (*spalatores*). Il n'est pas rare de trouver dans la demeure d'un boyard plusieurs *nids* de Tsiganes, dont les divers membres s'élèvent à quarante et cinquante. Le maître les nourrit, les habille; souvent même, par les *batchis* (pourboires), ils récoltent un salaire bien supérieur à celui des domestiques à gages que l'on emploie en France.

Les fonctions qu'ils remplissent leur laissent beaucoup de temps; ils l'emploient le plus ordinairement à dormir dans les cours ou sur le seuil des demeures de leurs maîtres, ou au *kirchouma*.

Jeunes, ils sont tous doués d'une intelligence rare; mais cette intelligence, par défaut de culture, se perd ou se déprave. Les femmes ne sont pas sans charmes et sans coquetterie à l'âge de puberté; mais, semblables aux fleurs dont elles ornent leurs cheve-

lures, elles se fanent promptement. On ne saurait, du reste, avoir sur elles la même opinion qu'a l'historien Cantu sur la *Gitana* espagnole, qu'il croit fidèle à la foi conjugale.

La classe active, nerveuse des Tsiganes, quoique soumise à l'intempérie des saisons, et en proie à tous les coups du malheur, est celle des Tsiganes nomades. Ils sont nombreux, et les industries et métiers qu'ils professent sont infinis; les principaux sont :

Les *Zidari* (maçons), qui campent habituellement près de leurs chantiers, sous des cabanes faites avec quelques matériaux d'échafaudage. Chaque cabane renferme un nid ou famille. Un cochon, attaché à un pieu, se vautre près du nid, dans les immondices, pendant qu'une multitude d'enfants nus grouillent, gambadent sous la surveillance d'une vieille Tsigane qui fume paisiblement le *lechesth*, dans une pipe à tuyau de bois ou de roseau. La nourriture des *Zidari* est la mamaique, les entrailles des animaux, les oignons. Le cochon est une réserve pour l'hiver, durant le chômage.

Les *Spoitori* (étameurs) ont, comme les gens de beaucoup d'autres professions, un *cri* particulier, pour annoncer leur passage dans les rues. Ils se mettent habituellement dans une cour ou sur une place publique pour exécuter leur travail. Chez eux, les pieds jouent un rôle aussi important que les mains dans le fourbissage des ustensiles de cuisine.

Les *Kirpatchi* (savetiers) se mettent aux coins

des rues, sur une sellette, ou sous les porches des khans.

Les femmes vendent des *bidinés* (petits balais), lavent et blanchissent les maisons.

Les Tsiganes nommés *Roudari* ou *Aourari* s'occupent à extraire l'or du sable des rivières.

Du temps de Cantemir, l'impôt des orpailleurs produisait annuellement *mille six cents drachmes*, et la princesse Rakowitza reçut, en Valachie, de ses Roudari, *douze cent cinquante-quatre drachmes* pendant l'année 1764.

Voici comment les orpailleurs procèdent pour le lavage de l'or : après avoir transporté dans des *albiés* et *copaies* (petites et grandes auges) tout le sable qu'ils supposent contenir des grains d'or, ils placent la totalité dans un *ais* de bois de tilleul ou de sapin, long de six à huit pieds, sur trois ou quatre de large, dont le bout supérieur est évasé en forme de plat et duquel partent un grand nombre de rainures obliques.

L'*ais* est placé dans une position légèrement inclinée. On met sur ce sable une certaine quantité d'eau qui enlève les couches légères, et l'on presse au fond, avec la main, les parties lourdes. Toutes les parcelles qui, dans l'écoulement de l'eau se sont arrêtées dans les rainures, sont jetées dans un vase de terre plat, puis triées de nouveau et replacées dans une *copaie* où l'or se trouve enfin dégagé de toute matière étrangère.

Quelques orpailleurs tendent au-dessus de l'*albié*

un morceau d'étoffe de laine, et jettent ensuite ce sable mêlé d'or et d'eau ; s'il existe dans le sable des grains de métal, ils restent fixés à la laine.

Le prince Demidoff, dans son *Voyage dans la Russie méridionale*, parlant des Roudari de la Valachie, s'exprime en ces termes sur les Tsiganes :

« Mais les hôtes solitaires de ces rives qui nous
« ont le plus particulièrement intéressés, ce sont les
« *orpailleurs*; dispersés sur les îles ou sur les grèves
« isolées, ces pauvres gens recueillent, en lavant incessamment les sables du Danube, les parcelles
« d'or que le fleuve a charriées. »

Pour le lavage, on trouve encore cette description :

« Sur un plan incliné, revêtu d'un feutre ou d'un
« drap grossier, on fait couler constamment de l'eau
« qui a passé à travers un amas de sable et de gravier amoncelé sur une claie, à la partie supérieure
« de la machine ; les paillettes microscopiques du
« précieux métal restent ainsi arrêtées dans le tissu.

« Nous avons été voir de près ces bonnes gens
« qui, sans autre abri que leur vaste coiffure, s'adonnent à cet interminable travail. Notre guide
« nous assura que ces hommes qui travaillent tout
« le jour, exposés à l'inclémence de l'air, ont peine
« à gagner, par chaque journée, la valeur de 15 sous
« de France. »

Le point difficile n'est pas le lavage, mais le

choix des lieux qui recèlent l'or; et les Tsiganes, semblables aux Indiens, excellent dans cette découverte.

Le *Kovatsch* (forgeron) marche toujours assisté d'un compagnon qui porte le soufflet. Sans avoir des connaissances bien étendues dans cette profession, il travaille avec promptitude et dextérité.

Les *Oursari* vont de village en village promener des ours, danser la *tánáná* en sollicitant la générosité des spectateurs. Les montagnes des Karpaths, qui séparent la Valachie de la Transylvanie, fournissent à ces Tsiganes des oursons qu'ils dressent à la danse dite *oursareasca*.

Les *Laoutari* (musiciens) sont en très-grand nombre dans les Principautés. On les appelle dans toutes les réjouissances de famille; ils font oublier, par leurs chants, les souffrances de la patrie et jettent souvent, par le souvenir des ballades antiques, l'espérance au cœur de ces Roumains si fiers de leur origine.

La flûte de Pan, la mandoline, le violon, sont les instruments des *Laoutari*. Plusieurs de ces Tsiganes sont arrivés à une célébrité locale : *Boulan*, *Ionique*, *Dimitraki*, jouissent à Bucharest d'une certaine vogue.

Anasthasi (le *mustkaladjiou*) est un artiste dont le talent est fort apprécié.

Plusieurs Tsiganes se sont acquis, dans cette même capitale de la Valachie, une certaine réputation comme orfèvres.